

Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE –
conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant Monsieur Hervé Morin, Président de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge, d'être venu à 19h pour expliquer au conseil les enjeux du plan local d'urbanisme intercommunal.

DB2023-01 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE POUR LA REALISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur Morin a insisté sur le fait que, si un projet de PLUI devait aboutir, il serait porté collectivement, établi en collaboration avec les représentants communaux à la communauté de communes et que les intérêts du projet sont :

-
- Se donner des moyens concrets et efficaces utiles à l'urbanisme opérationnel,
- Se reposer sur un document indispensable à l'aménagement du territoire,
- Disposer d'un document clé pour préserver les paysages,
- Mutualiser pour s'imposer face aux politiques supra-territoriales (départementales, régionales, nationales),
- Actualiser les documents de planification existants et vieillissants,
- Transférer des coûts de la planification à l'intercommunalité,
- Prendre en compte et s'adapter à la Zéro Artificialisation Nette (Loi Climat et Résilience),

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est préférable d'être acteur de ce projet et de travailler en collaboration avec les autres communes.

En conséquence, le conseil doit se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes à savoir :

Article 5 – Objet de la Communauté de Communes :

Compétences obligatoires :

A modifier :

→ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

DB2023-02 ANNULATION DU REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'article 109 de la loi de finances initiale pour 2022 avait rendu obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement par les communes à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). En conséquence, le conseil avait voté le 7 septembre 2022 un reversement de 20 % (DB2022-41).

Or, en application de l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022, ce mécanisme de reversement a recouvré un caractère facultatif donc le conseil peut décider du maintien de la décision, de sa modification ou de son abrogation.

Le conseil à l'unanimité décide d'abroger sa décision. De ce fait, aucune somme inhérente à la taxe d'aménagement perçue par la commune ne sera reversée à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

DB2023-03 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE LA VALLEE AU LIEVRE

Monsieur le Maire expose au conseil l'estimation faite par le SIEGE27 du montant des travaux pour le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue de la vallée au Lièvre. La participation de la commune s'élèverait à 10 167 € sur les 165 000 € de travaux prévus (ce montant étant ensuite ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE27 dans la limite du montant prévu).

Le conseil à l'unanimité estime que ces travaux sont justifiés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière afférente. La somme sera inscrite au compte 20415 des dépenses d'investissement du budget 2023 de la commune.

**DB2023-04 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE NORMANDIE ET CHAMP DE FOIRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été établi de changer les lampes vapeur mercure rue de Normandie et au champ de foire. Le SIEGE27 estime la participation de la commune à environ 5 833 € sur un montant total de 35 000 € de travaux.

Le conseil à l'unanimité approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière afférente. La somme sera inscrite au compte 20415 des dépenses d'investissement du budget 2023 de la commune.

**DB2023-05 DETERMINATION D'UN MONTANT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DES BUDGETS**

Monsieur le Maire expose au conseil le fait que, pour payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2023, le conseil doit donner son autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Après s'être assuré des limites à ne pas dépasser du montant des crédits à ouvrir pour les différents budgets de la commune (quart des crédits ouverts au budget précédent or crédits afférents au remboursement de la dette), Monsieur le Maire, compte tenu des travaux à prévoir dès le début 2023, suggère une ouverture de crédits de :

- 30 000 € pour le compte 21311 (hôtel de ville) du budget commune
- 10 000 € dont 5000 € pour le compte 218 (autres immobilisations corporelles) et 5000 € pour le compte 2128 (aménagement de la station) du budget assainissement.

Les factures parvenues en fin 2022 et non acquittées ne peuvent pas être réglées par ces ouvertures de crédits mais seront prises en compte dans les restes à réaliser de 2022 pour l'établissement des budgets 2023.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour les ouvertures de crédits pour les montants ci-dessus proposés.

DB2023-06 TRAVAUX CHEMIN DU TORMELLIER

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise Viquesnel a transmis un devis pour des travaux effectués chemin du Tormellier de 13 909.50 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour les travaux envisagés pour le montant estimé. Le devis sera retourné pour accord à l'entreprise Viquesnel.

DB2023-07 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un agent en CDD intervient depuis plus d'un an 2 heures par semaine pour le ménage de l'église. Il est donc avéré que ce poste est nécessaire de façon permanente et qu'il convient de le créer.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette création de poste pour une durée hebdomadaire de 2h à compter du 1^{er} mars correspondant à un poste d'agent d'entretien catégorie C, et charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités afférentes. Le poste sera proposé en priorité à l'agent d'entretien en place.

DB2023-08 ACHAT D'UN SOUFFLEUR (MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-63)

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord pour l'achat d'un souffleur auprès de l'entreprise Paisant en date du 8 décembre 2022 (DB2022-63).

Or, la proposition était valable 1 mois à compter du 24 octobre 2022 et la décision du conseil était ultérieure à cette date. En conséquence, l'entreprise Paisant a fourni un devis actualisé d'un montant de 816 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette nouvelle proposition.

DB2023-09 CONFIRMATION DES DELIBERATIONS RELATIVES A LA COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE SANTE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre qui informe le conseil que le CDG 27 a donné un accord favorable aux dispositions prises par le conseil pour la complémentaire et la prévoyance santé des agents par ses délibérations du 27 octobre 2022 (DB2022-48, DB2022-49).

Le conseil à l'unanimité confirme :

- l'adhésion de la commune à la convention de participation santé proposée par la Mutame et Plus et à la convention de participation prévoyance maintien de salaire proposée par la MNT dès le 1er Mars 2023, (toutes 2 partenaires du CDG27),
- la participation de la commune de 15 € mensuels pour la complémentaire santé et la prévoyance maintien de salaire pour tous les agents actifs,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce sujet et de procéder à toutes formalités afférentes.

DB2023-10 DEMANDE D'AUTORISATION DE SPORT NATURE ET CALONNE POUR L'ORGANISATION DU TRAIL DE LA CALONNE

Sport et Nature sollicite l'autorisation que le trail de la Calonne prévu le 11 juin 2023 passe par la voie romaine, le chemin du neveu, la route de Lieurey et le chemin du fossé.

Le conseil à l'unanimité donne son autorisation à l'organisation de cet évènement.

VIREMENT ENTRE COMPTES COMPTABLES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il manquait 67,99 € pour s'acquitter du montant des dépenses d'intérêt du prêt caisse d'épargne. En conséquence, un virement du compte 022 (dépenses imprévues) de 100 € a été fait au compte 66111.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE CORMEILLES 2022

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu par la commune de Cormeilles qui mentionne que les frais de fonctionnement pour un élève s'élèvent à 1 143.48 € pour 2022. Un détail est joint. Il est précisé que ce montant sera expliqué et à confirmer à la prochaine réunion CIRPEC. Une modification est donc possible.

Le conseil attend les conclusions de cette prochaine réunion.

Monsieur le Maire revient sur les frais d'investissement pour lesquels un rapport est également joint et constate que toutes les communes ne paient pas les frais d'investissement. De plus, aucun détail justifiant le prêt souscrit et son calcul par rapport à l'attribution de subventions n'est fourni. Malgré plusieurs mails, courriers, adressés à la commune de Cormeilles à la requête du conseil municipal, aucune réponse n'a été apportée.

Faute de précisions, Monsieur le Maire adressera de nouveau un courrier pour savoir quand une réunion de la commission CIRPEC sera organisée et pour insister sur le fait que le conseil veut des réponses détaillées sur les dépenses d'investissement et leur financement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que des habitants destinataires du colis des anciens ont envoyé des remerciements. De nombreuses cartes de vœux des habitants et des partenaires de la commune ont également été réceptionnées.

Le salon Maison Habitat Jardin Déco aura lieu au parc-expo de Lisieux du 17 au 19 février. Quelques invitations sont disponibles en mairie.

Monsieur le Maire signale que des représentants d'Anne Faye sont venus faire une démonstration d'un **désherbeur thermique au gaz**. Monsieur le Maire détaille les avantages et inconvénients de ce type de matériel. Le conseil étudiera l'intérêt de cette acquisition ultérieurement ainsi que son coût financier.

Le SIEGE27 a envoyé un rapport sur la maintenance de l'éclairage publique 2021. Il est consultable en mairie.

Concernant les **destructions de nids de frelons asiatiques**, la communauté de commune informe que 153 nids primaires et 159 nids secondaires ont été détruits lors de la dernière campagne.

Selon les informations de l'INSEE, **la commune compte 600 habitants.**

La communauté de brigades de Saint Georges du Vièvre a transmis son rapport des événements survenus sur le secteur pour le mois de décembre 2022.

La secrétaire de mairie a signalé que les panneaux d'affichage prennent l'humidité. Leur remplacement éventuel sera étudié ultérieurement.

Le rapport annuel du refuge Augeron a été transmis à la mairie.

Le 52^{ème} rallye de la côte Fleurie aura lieu le 25 février. Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules de 6h à 21h dans les 2 sens de circulation et empruntera la D834 (Saint-Pierre-de-Cormeilles et Cormeilles) et la D139 (Cormeilles, Saint-Pierre-de-Cormeilles, la Chapelle-Bayvel).

Mme Guehl informe que 18 participants sont prévus à la réunion nouveaux habitants du 28 janvier.

Mme Lefevre mentionne que l'AMSE (Amis des Monuments et Sites de l'Eure) a fait un article dans sa dernière revue sur le chemin de croix de l'église. Le conseil remercie l'AMSE pour cet article.

Madame Lefevre signale que le lave-vaisselle de la mairie est défectueux et qu'il faudra envisager de le remplacer. D'autre part, il a été constaté que la salle des fêtes était mal isolée phonétiquement. Les moyens de pallier à cette nuisance seront étudiés ultérieurement.

Monsieur Drumare notifie au conseil que **les travaux du préau** ont commencés. Les travaux d'éclairage et de remplacement de chauffage prévus dans la mairie auront lieu la semaine prochaine.

Madame Dahinden informe le conseil que Monsieur Dumont des Musicales de Cormeilles a suggéré l'organisation d'un **concert d'Albane Mahé, harpiste de renom, le vendredi 19 mai à 20h30.** Divers frais inhérents à l'organisation de ce concert sont à prévoir. Un point précis sur le coût financier de cet événement, la détermination du prix des places, sera fait ultérieurement.

Une réunion du comité des fêtes sera organisée le 10 février à 19h.

Une conférence **sur les derniers jours de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Cormeilles aura lieu le 24 février à 20h à la Société Historique de Lisieux Espace Victor Hugo.**

Madame Pautre signale au conseil que participer au **festival pierre en lumières** pourrait intéresser la commune. Il s'agit de mettre en lumière des éléments du patrimoine de façon matérielle ou symbolique. La prochaine édition se déroula du **vendredi 12 au dimanche 14 mai 2023, entre 20h et 1h du matin.** Or la commune a la possibilité de mettre en lumière le chemin de croix de l'église. Le conseil en prend note. L'éventuelle participation de la commune sera étudiée ultérieurement.

Une réunion relative à la mise à jour du **document unique** a eu lieu le 19 janvier avec QSE consult mandaté par le CDG27. La restitution de cette réunion aura lieu prochainement par visio-conférence.

Concernant le règlement départemental incendie, Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il faudra réfléchir rapidement aux futurs aménagements pour bénéficier de subventions.

D'autre part, pour la transition écologique, un **fonds vert** permettant de financer les projets a été créé. Or la commune a un projet d'aménagement de pistes cyclables et voie douce, parking de co-voiturage. Monsieur le Maire se charge de voir quels sont les projets communaux déjà établis qui pourraient permettre de bénéficier de cette aide. D'autres subventions sont aussi à étudier.

Une benne est mise à disposition par l'école de Cormeilles pour la collecte de papier et cartonnets les 8 et 9 février. Cette collecte permet de financer des projets solaires.

Le Clic Ouest de l'Eure, l'ASPT Normandie organise une conférence gratuite à destination des seniors sur le thème de la **prévention routière** le mardi 27 février à 14h à la salle des fêtes de Drucourt. A l'issue de cette première rencontre, il sera proposé une inscription à un atelier de 2 séances gratuites de 2h chacune les 7 et 14 mars. Inscriptions Clic Ouest de l'Eure 02 32 41 76 74.

Fin de la réunion 22h22.

DB2023-01 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE POUR LA REALISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

DB2023-02 ANNULATION DU REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DB2023-03 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE LA VALLEE AU LIEVRE

DB2023-04 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE NORMANDIE ET CHAMP DE FOIRE

DB2023-05 DETERMINATION D'UN MONTANT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS

DB2023-06 TRAVAUX CHEMIN DU TORMELLIER

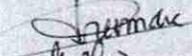
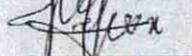
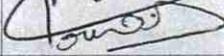
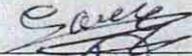
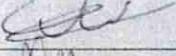
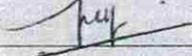
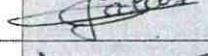
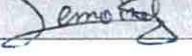
DB2023-07 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

DB2023-08 ACHAT D'UN SOUFFLEUR (MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-63)

DB2023-09 CONFIRMATION DES DELIBERATIONS RELATIVES A LA COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE SANTE

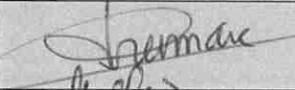
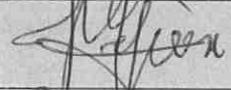
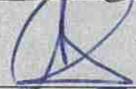
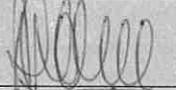
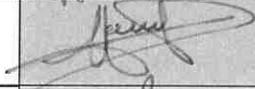
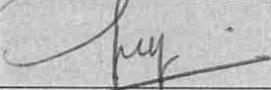
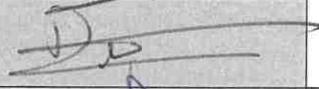
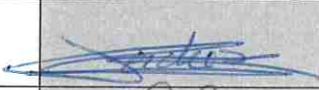
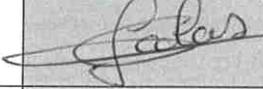
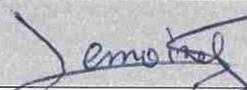
DB2023-10 DEMANDE D'AUTORISATION DE SPORT NATURE ET CALONNE POUR L'ORGANISATION DU TRAIL DE LA CALONNE

Signatures membres du Conseil Municipal
Du 26 Janvier 2023

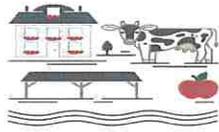
Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

Signatures membres du Conseil Municipal Du 26 Janvier 2023

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent



**Saint - Pierre
- de - Cormeilles**

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 9 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 9 mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance :

Muriel CHAPRON

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant Madame Pautre d'avoir incité Monsieur Cauche, Maire de Cormeilles, à venir rencontrer le conseil à 19h pour expliquer les frais relatifs à la rénovation des écoles publiques de Cormeilles. Il mentionne au conseil qu'il trouve que les frais de fonctionnement ont considérablement augmenté et sont élevés par rapport à la moyenne départementale. D'autre part, pour l'investissement, les travaux de l'école maternelle ne sont pas encore terminés. Monsieur le Maire estime que les subventions attribuées auraient pu être bien supérieures s'il avait été demandé de les réévaluer, les prévisions dépassant les dépenses réelles ou nouvellement prévues. Compte tenu du coût important pour la commune de Saint-Pierre de participation à ces frais, Monsieur le Maire souhaite que Monsieur le Maire de Cormeilles revoit le mode de calcul des frais avec son conseil municipal.

DB2023-11 OUVERTURE DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que certaines opérations générant des dépenses d'investissement ont eu lieu en début d'année 2023 et qu'il est impossible d'attendre le budget pour payer les fournisseurs ou prestataires. Pour pouvoir payer les sommes dues, il faut faire une ouverture de crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette (compte 16), les restes à réaliser et les reports (compte 001 et 002).

(article 1621-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi 2012-1510 au 29 décembre 2012 art.37).

Le calcul est donc le suivant :

Crédits de dépenses d'investissement prévus en 2022 :	305 508.13 € (hors restes à réaliser)
Emprunts en Euros : (17500 + 500 décision modificative)	- 18 000.00 € (compte 16)
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	- 45 351.21 € (compte 001)
	TOTAL 242 156.92 €

Le conseil a déjà autorisé Monsieur le Maire à une ouverture de crédits au compte 21311 de 30 000 € (DB2023-06 du 26 janvier 2023). Or certaines factures sont arrivées entre temps, et ce montant ne permet pas de régler l'intégralité des sommes dues sur d'autres comptes du chapitre 21.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite de 50 000 €, ce qui représente moins du quart du montant défini ci-dessus (limite du montant maximum d'ouverture de crédits), mais suffira à régler les sommes dues.

Le conseil, après en avoir délibéré, pris connaissance des sommes à régler, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à une ouverture de crédits de 50 000 € avant le vote du budget 2023.

DB2023-12 RENOUELEMENT DE CONVENTION AVEC STGS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Touraine qui explique au conseil qu'il faut renouveler la convention avec STGS qui leur permet de collecter pour la commune la redevance assainissement (27% du montant des factures d'eau des habitants reliés au tout à l'égout). **Le conseil à l'unanimité autorise le renouvellement. La convention signée par Monsieur le Maire sera retournée signée à STGS.**

DB2023-13 CONVENTION REFUGE ANIMAL AUGERON

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de l'appel de cotisations 2023 du Refuge Animal Augeron d'un montant de 647.90 € (1.10 € par habitant). **Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à une nouvelle convention pour 2023 et à l'acquittement de la somme ci-dessus mentionnée.**

DB2023-14 ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des différentes demandes de subventions reçues.

A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes de Saint-Pierre-de-Cormeilles	7 000.00 €
- Les p'tits z'explorateurs de Saint-Pierre	1 000.00 €
- Union des anciens combattants	800.00 €
- Les riverains de la Calonne et de ses ruisseaux	100.00 €
- Association Help	700.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Cormeilles	400.00 €
- Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50.00 €
- Judo Club de Lieurey	200.00 €
- Sport et Nature de la Calonne	50.00 €

DB2023-15 DEVIS RELATIFS A L'IMPLANTATION DE BORNES INCENDIE ET LA MAINTENANCE DES BORNES EXISTANTES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé un devis pour le contrôle des bornes incendie existantes à STGS. Pour une prestation de contrôle et la fourniture des 10 premiers rapports correspondants, le devis s'élève à 465.22 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondants.

DB2023-16 DEVIS ET TAILLE DES CORNUS

Monsieur le Maire informe le conseil que les cornus du rond-point sont à tailler et qu'il a fait établir un devis par Monsieur Max Cauvet. Il mentionne également que bon nombre de cornus sont vieux.

Le conseil estime qu'il serait préférable de revoir l'aménagement du rond-point plutôt qu'entretenir des arbustes qu'il faudrait bientôt arracher. **En conséquence, à l'unanimité, il ne donne pas son accord pour que cette prestation soit réalisée.**

DB2023-17 FRAIS DE LOCATION DE NACELLE

Monsieur le Maire informe le conseil que, pour la pose des décorations de Noël, la location d'une nacelle avec chauffeur a été nécessaire. Le montant de la facture à payer à l'entreprise Lebellois pour cette prestation s'élève à 981.60 €.

Le conseil donne son accord à l'acquittement de la somme due.

DB2023-18 AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'ÉPURATION ET FRAIS AFFÉ-RENTS

Monsieur Touraine mentionne au conseil que, d'après les dernières analyses, l'eau rejetée de la station est conforme aux normes et qu'il a demandé un devis à Labéo, prestataire habituel en charge des analyses obligatoires, pour le prochain bilan 24h. Le montant du devis est de 1 178.63 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à ce devis pour la somme ci-dessus mentionnée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au membres du conseil s'ils sont intéressés pour recevoir l'Éveil en version numérique. La majorité des conseillers confirmant être intéressés par cette diffusion, le nécessaire sera fait pour la prochaine commande de ce journal local.

Loisirs et Culture Vièvre-Lieuvain organise un festival « Voix du Monde » le prochain concert de MZE Shiva aura lieu le 1^{er} avril à 16h à l'église de Lieurey.

La prochaine assemblée générale du foyer rural de Lieurey aura lieu le 31 mars à 20h à la maison des associations de Lieurey.

La fédération des foyers ruraux de l'Eure organise des sessions Bafa (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateurs) du 15 avril au 22 avril 2023 en internat au lycée agricole de Tourville sur Pont-Audemer. Pour tout renseignement : 02 32 42 02 94 fdfr27@aol.com

Les propriétaires de biens immobiliers sont tenus de déclarer les biens immobiliers à partir du 1^{er} janvier 2023 via leur espace personnel ou professionnel sur le site impots.gouv.fr et ce, avant le 1^{er} juillet 2023.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge a eu lieu le 5 janvier 2023. Son compte-rendu est disponible en mairie.

La gendarmerie de Saint-Georges-du Vièvre a transmis sa lettre d'informations pour février permettant de connaître l'activité de la communauté de brigades et les faits locaux marquants qui se sont déroulés. Elle est consultable en mairie.

Monsieur Touraine a analysé les données de **radars pédagogiques**. Pour le radar devant la mairie, 1 voiture sur 4 est au-dessus des 50 km/h. En arrivant de Thiberville, plus de la moitié des voitures sont au-dessus des 50 km/h, en partant vers Thiberville, environ 1 quart des voitures sont déjà au-dessus des 70 km/h avant même d'être sorties de la commune. L'aménagement du centre bourg en projet tiendra compte de ces infractions et des dispositifs seront étudiés pour limiter ces vitesses excessives.

Madame Lemoine signale qu'une habitante lui a signalé qu'il y avait un puits sur la commune sur le domaine public non sécurisé. Monsieur le Maire se rendra sur place pour s'assurer qu'il appartient bien au domaine public de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Monsieur Delabarre signale que la personne chargée du gardiennage de l'église (ouverture et fermeture) demande que le montant des frais de gardiennage qui lui est versé soit réévalué. Cette possibilité sera étudiée au moment du budget.

Madame Dahinden rappelle **qu'un concert de harpiste sera donné le 19 mai à 20h** dans l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Pour le repas des anciens, Madame Pautre informe que le menu a été établi. Des invitations ont été distribuées aux habitants concernés. D'autre part, en tant que représentante de la commune au syndicat de cantine, elle demande à Monsieur le Maire si la commune bénéficie de la Dotation de Solidarité Rurale. Il semblerait qu'elle puisse permettre aux parents de bénéficier de la **cantine à 1 €**. Une réponse lui sera donnée ultérieurement. Pour la **promotion de la foire à tout** de Saint-Pierre, elle propose qu'elle soit faite par l'intermédiaire d'un journal gratuit. Le conseil n'y voit pas d'objections. Enfin, elle rappelle que, pour les alertes SMS quand un compte-rendu est établi et mis sur le site internet, les membres du conseil souhaiteraient également la recevoir au même titre que les habitants. Le nécessaire sera fait pour ce compte-rendu et les suivants.

Pour les assurances de la commune, Madame Lefevre mentionne qu'elle et Monsieur le Maire ont eu une réunion avec l'interlocuteur de la Smacl. Des remboursements sont prévus pour un dommage occasionné et pour des frais d'avocat pour la défense de la commune. D'autres prestations ont été proposées par le prestataire, elles seront étudiées ultérieurement et soumises à l'approbation du conseil.

Monsieur Drumare informe que la charité demande que les chaises soient enlevées de la sacristie de l'église de la commune. Elles seront déplacées dans le local de la salle des fêtes et dans le grenier de la mairie.

Monsieur Drumare notifie au conseil qu'il a demandé un devis à la marbrerie Perdrix pour la fourniture de nouvelles cavurnes.

Fin de la séance 23h15

DB2023-11 OUVERTURE DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DB2023-12 RENOUELEMENT DE CONVENTION AVEC STGS

DB2023-13 CONVENTION REFUGE ANIMAL AUGERON

DB2023-14 ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

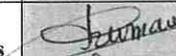
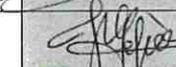
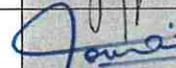
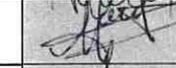
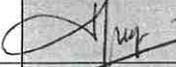
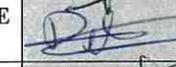
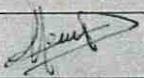
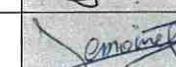
**DB2023-15 DEVIS RELATIFS A L'IMPLANTATION DE BORNES INCENDIE ET LA
MAINTENANCE DES BORNES EXISTANTES**

DB2023-16 DEVIS ET TAILLE DES CORNUS

DB2023-17 FRAIS DE LOCATION DE NACELLE

**DB2023-18 AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'ÉPURATION ET FRAIS AFFÉ-
RENTS**

Signatures membres du Conseil Municipal
Du 9 mars 2023

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie		*	HAROU Pascal	
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

POUVOIR

Je soussigné (e) Patrice Sophie.....

Donne pouvoir à

Mr Harou Pascal.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le Jeu. 9 Mars 2023.....

➤ de prendre part à toutes les délibérations,
➤ d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion
serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Pierre de Cormeilles..... le 07/03/2023.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

bon pour pouvoir



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 mars, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LE-
MOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////////////////////

Secrétaire de séance :

M. HAROU

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant la présence de Monsieur Thomas conseiller au décideurs locaux de la communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge et remercie les membres du conseil qui ont participé à la préparation du budget.

DB2023-19 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas qui rappelle que les comptes de gestion sont les comptes du service de gestion comptable de la collectivité et qu'ils doivent être l'exact reflet des comptes administratifs de la commune. Monsieur Thomas présente les comptes de gestion du budget assainissement.

Après avoir constaté leur adéquation avec les comptes administratifs, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2022 du budget assainissement.**

DB2023-20 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget assainissement qui sont les suivants :

NATURE	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats 2022	Reprise / exercice antérieur	TOTAL
EXPLOITATION	8 871,40	1 215,20	-7 656,20	34 044,93	26 388,73
INVESTISSEMENT	0,00	4 157,34	4 157,34	36 031,24	40 188,58
TOTAL	8 871,40	5 372,54	-3 498,86	70 076,17	66 577,31

Monsieur le Maire donne quelques explications au conseil concernant ces comptes et s'absente pour laisser les membres du conseil décider de leur approbation. Monsieur Drumare est désigné président de séance et demande l'avis du conseil.

A l'unanimité, les comptes administratifs 2022 du budget assainissement sont approuvés par les membres du conseil.

DB2023-21 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal constatant un déficit d'exploitation de -7 656,20 € décide à l'unanimité de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	-7 656,20 €
Résultats antérieurs reportés	34 044,93 €
Total du résultat à affecter	26 388,73 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	40 188,58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 889,04 €
Besoin de financement	0 €
Affectation	26 388,73 €
Report en exploitation	26 388,73 €

DB2023-22 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne diverses informations relatives à la préparation faite par la commission finances du budget 2023 du budget assainissement et sur le fonctionnement de la station d'épuration. **Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2023 du budget assainissement. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section d'exploitation	36 567.79 €
Section d'investissement	44 688.58 €

DB2023-23 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET COMMUNE

Considérant la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion du budget commune, **le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion pour l'exercice 2022 du budget commune.**

DB2023-24 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire laisse la parole à Madame Chapron, présidente de la commission finances pour qu'elle présente les comptes administratifs 2022 du budget commune qui sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE 2022

NATURE	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats 2022	Reprise/ Exercice antérieur	TOTAL
FONCTIONNEMENT	278 001,87	361 458,70	83 456,83	338 266,54	421 723,37
INVESTISSEMENT	173 473,88	250 511,67	77 037,79	-45 351,21	31 686,58
TOTAL	451 475,75	611 970,37	160 494,62	292 915,33	453 409,95

Madame Chapron et Monsieur le Maire donnent quelques explications sur les restes à réaliser 2022 à prendre en compte pour le budget 2023. Monsieur Thomas rappelle les règles propres aux collectivités pour qu'une dépense engagée en 2022 non mandatée ou une recette non perçue en 2022 soient prises en compte dans les restes à réaliser.

Monsieur le Maire refait le point sur les comptes administratifs pour expliquer certaines dépenses de 2022 et remercie Madame Lefevre pour son contrôle minutieux des factures de la commune tout au long de l'année avant leur mandatement. Monsieur Thomas donne des précisions sur les recettes des communes.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour laisser les membres du conseil décider de l'approbation des comptes administratifs 2022 du budget commune, Monsieur Drumare, désigné président de séance, demande l'avis du conseil.

Les comptes administratifs 2022 du budget commune sont approuvés à l'unanimité.

DB2023-25 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratif de l'exercice 2022 pour le budget commune et constaté un excédent de fonctionnement de 83 456,83 le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	83 456,83 €
Résultats antérieurs reportés	338 266,54 €
Total du résultat à affecter	421 723,37 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	31 686,58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-48 134,85 €
Besoin de financement	16 448,27 €
Affectation	421 723,37 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	16 448,27 €
Report en fonctionnement R002	405 275,10 €

DB2023-26 FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la personne en charge du gardiennage de l'église a demandé que soient réévalués les frais afférents.

A l'unanimité, le conseil décide que les frais de gardiennage seront de 400 € pour l'année 2023. L'arrêté correspondant sera remis et rédigé à la personne en charge du gardiennage de l'église.

DB2023-27 FRAIS DU TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL A IMPUTER AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023 AU BUDGET COMMUNE 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le travail de l'employé communal à la station d'épuration doit être déduit du budget assainissement.

A l'unanimité, le conseil confirme que la somme de 3 000 € sera imputée en dépenses au budget commune 2023 pour être comptabiliser en recettes au budget commune 2023.

DB2023-28 CONTRIBUTION 2023 AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire informe le conseil que la contribution 2023 au service départemental d'incendie et de secours s'élève à 13 769 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme.

DB2023-29 ADHESION 2023 UNION DES MAIRES ET DES ELUS DE L'EURE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a coutume d'adhérer à l'Union des Maires et des élus de l'Eure. Le montant de la cotisation pour l'adhésion en 2023 s'élève à 115 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité au renouvellement de cette adhésion pour ce montant.

DB2023-30 SUBVENTION 2023

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu diverses demandes de subventions. Après en avoir pris connaissance, **le conseil décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante :**

- Association Cormeilles Rose 100 €

DB2023-31 REALISATION DE CAVURNES

Monsieur Drumare informe le conseil qu'il a demandé à la marbrerie Perdrix un devis pour la réalisation de 6 nouvelles cavurnes. Le devis est de 2 800 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au devis présenté.

DB2023-32 MONTANT DE L'ACHAT DE CAVURNE PAR PARTICULIER

Monsieur Drumare signale au conseil que le prix demandé au particulier pour l'achat d'une cavurne est bien inférieure à celui demandé par les autres communes.

Il propose que le montant pour l'achat d'une cavurne soit fixé à 500 € pour 25 ans (au lieu de 300 € Délibération 2018-47 du 6 septembre 2018).

A l'unanimité, le conseil donne son accord à ce prix d'achat. Le prix fixé pour l'achat d'une cavurne par la délibération 2018-47 est annulé et remplacé par ce nouveau montant.

DB2023-33 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire et Madame Chapron présentent au conseil la préparation de budget primitif 2023 du budget commune préalablement établie par la commission finances. **Après en avoir débattu, le conseil municipal arrête et procède au vote du budget primitif 2023 du budget commune. A l'unanimité, le conseil vote les recettes et les dépenses pour :**

Section de fonctionnement	730 883.10 €
Section d'investissement	355 432.85 €

DB2023-34 VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les taux des taxes locales en 2022 étaient les suivants :

- Taxe foncière bâti 29.43 %
- Taxe foncière non bâti : 15.04 %
- Taxe d'habitation : 10.25 %
- Cotisation foncière des entreprises : 13.62 %

Le conseil à l'unanimité décide de maintenir ces taux en 2023.

DB2023-35 PARTICIPATION DES HABITANTS AUX FRAIS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Pour les sommes revenant à la commune imputées sur les factures d'eau redevables à STGS par les habitants raccordés au tout à l'égout, (modernisation des réseaux, lutte contre la pollution), **le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter leur tarification.**

DB2023-36 NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Du fait de l'absence de la secrétaire de mairie en arrêt maladie, du changement des horaires de l'agent administratif en poste la remplaçant, Monsieur le Maire propose au conseil que la mairie soit ouverte au public :

Le lundi de 9h 12h

Le jeudi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 16h30

Vu l'urgence de la situation, ces nouvelles dispositions ont été mises en place à compter du 20 mars. Toutefois, il convient de régulariser ces nouvelles dispositions auprès du comité technique du CDG27 après avis du conseil municipal.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à ces nouvelles dispositions et charge Monsieur le Maire des formalités afférentes auprès du centre de gestion 27 et de la diffusion de ces changements auprès des interlocuteurs de la commune et sur les sites référençant les horaires de la commune.

DB2023-37 AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE L'AGENT ADMINISTRATIF POUR LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE (REMPLACEMENT)

Monsieur le Maire mentionne au conseil qu'il a été constaté que le nombre d'heures hebdomadaires attribué à l'agent administratif actuellement en poste pour le remplacement partiel de la secrétaire de mairie actuellement en arrêt maladie est insuffisant. En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil qu'il soit porté de 17h à 21h et réparti comme suit :

Le lundi de 9h à 12h

Les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 16h30

Vu l'urgence de la situation, ces nouvelles dispositions ont été mises en place à compter du 20 mars. Toutefois, il convient de régulariser ces nouvelles dispositions auprès du comité technique du CDG27 après avis du conseil municipal.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à ces nouvelles dispositions et charge Monsieur le Maire des formalités afférentes auprès du centre de gestion 27

DB2023-38 ENDURO 2023

Le club motocycliste Thibervillais sollicite du conseil l'autorisation d'organiser le 23 juillet 2023 l'enduro national 2023 sur les voies de la commune.

Le conseil à la majorité donne son autorisation.

DB2023-39 DEMANDE D'AIDE SOCIALE D'UNE HABITANTE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre. Cette dernière informe le conseil qu'elle et Monsieur le Maire ont reçu une habitante de la commune en grande difficulté financière. Elle expose au conseil les raisons pour lesquelles cette personne se trouve en difficulté et énumère les documents à l'appui de sa demande d'aide financière. La personne doit notamment des frais d'études pour son enfant. Un dossier de surendettement est en cours. La commission CCAS suggère au conseil qu'une aide de 350 € soit versée directement au centre de formation de l'enfant.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au versement de cette somme.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Pautre informe que Madame Julien de la société Kréa3 est décédée (interlocutrice de la commune en tant que prestataire en charge du logo de la commune et du site internet de la mairie). Le conseil demande qu'un courrier de condoléances soit rédigé à l'attention de son époux.

Un habitant **route de Lieurey** se plaint de la **vitesse excessive**. Monsieur le Maire a demandé à l'habitant de lui fournir un courrier qu'il transmettra au département (voie départementale). Madame Pautre relate aussi de la priorité non respectée route de Blangy et de la vitesse excessive. Monsieur le Maire précise que des relevés de vitesse ont déjà été effectués sur cette route et ont révélés que globalement la vitesse était respectée.

Pour le concert de la harpiste, des affiches seront entreposées dans les communes environnantes.

Monsieur le Maire informe le conseil que, **le 4 juin aura lieu le rassemblement des jeunes sapeurs-pompiers du département** et que, Monsieur Combes, adjudant-chef du SDIS de l'Eure, demande à disposer du terrain derrière la mairie. Le conseil n'y voit aucune objection, la salle communale sera également mise gracieusement à disposition.

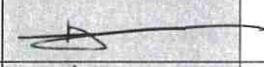
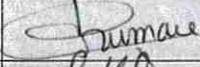
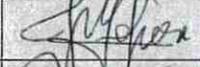
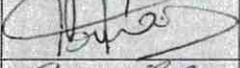
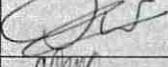
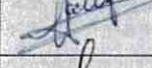
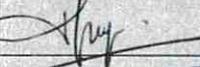
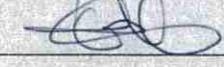
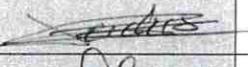
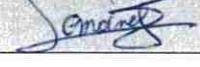
Monsieur Touraine signale qu'un habitant lui a dit avoir capturé 39 **ragondins** en l'espace d'un mois aux abords de la Calonne sur sa propriété privée. Monsieur le Maire signale qu'au niveau de la station d'épuration, l'éboulement des berges provoqué par ces nuisibles a été enrayé par des mesures d'entretien des herbages et qu'il n'est pas du ressort de la commune d'intervenir sur des propriétés privées. D'autre part, cet habitant signale de nouveau la **vitesse excessive route de Bréards** et demande qu'un comptage soit de nouveau réalisé. Des dispositions ont déjà été prises par la mise en place de ralentisseurs et un comptage relativement récent a été réalisé. Le conseil mentionne que l'augmentation de véhicules circulant sur cette route est due aux travaux route de Lisieux.

Monsieur Losier signale que des **moutons** se sont installés sur des propriétés privées. Leurs propriétaires sont priés de se manifester auprès de la mairie.

La communauté de communes a transmis des informations relatives au déploiement du très haut débit sur le territoire. Elles sont consultables en mairie.

Fin de la séance 20h56.

Signatures membres du Conseil Municipal
Du mardi 28 mars 2023

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS - Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LEMOINE (donne pouvoir à Jacky LESAULNIER)

Secrétaire de séance :
M. DELABARRE

DB 2023-40 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

Un recrutement supplémentaire a été nécessaire afin d'assurer la gestion de la comptabilité en complément des heures déjà effectuées par la secrétaire remplaçante.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la création de ce poste.

En conséquence, voici les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

LUNDI :	9h-12h	13h30-16h30
JEUDI :	9h-12h	13h30-16h30
VENDREDI:	-	13h30-16h30

DB2023-41 CONVENTION EURE NORMANDIE NUMERIQUE

Le syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique propose à notre commune d'adhérer à un groupe dit « pilotes ».

Celui-ci regroupe une offre de services autour de la cyber sécurité et de la gestion électronique des documents administratifs.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à ce projet, gratuite pour l'année 2023.

DB 2023-42 LEVEE DE RETENUE DE GARANTIE BERNAYENNE DE COUVERTURE

Des travaux de couverture de la mairie et de rénovation de la salle des fêtes en 2021-2022 ont été effectués par la Bernayenne de Couverture. Ces travaux ont fait l'objet d'un règlement partiel suite à une retenue de 5 % de la facture totale au titre de la garantie.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le règlement de la somme due soit 3128,35€ T.T.C.

DB 2023-43 TRAVAUX INGENIERIE 27

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de la réception de la facture d'Ingénierie 27 pour un montant de 6457,68 € T.T.C. et concernant l'étude de l'avant-projet des travaux d'aménagement du centre bourg et de la voie douce.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le paiement de la facture.

DB 2023-44 ANNULATION DB2023-32

La délibération DB2023-32 est annulée à la suite d'une erreur dans le prix d'achat indiqué de la cavurne.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'annulation de la délibération.

DB 2023-45 ACHAT DE CAVURNE PAR PARTICULIER

Le montant pour l'achat d'une cavurne est fixé à :

- 500 euros plus 150 euros pour une concession de 30 ans
- 500 euros plus 250 euros pour une concession de 50 ans.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour ce prix d'achat.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de subvention de l'association 'Les Sages du Frédet'.

Le Conseil municipal souhaitant obtenir plus de renseignements, notamment sur le nombre d'adhérents et sur le bilan comptable pour pouvoir y répondre, cette demande de subvention sera de nouveau à l'étude lors de la réunion du prochain conseil municipal.

DB 2023-46 ETUDE DE DEVIS POUR POTEAUX D'INCENDIE

Un devis de STGS de 4 881,84 € T.T.C. a été reçu pour la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie route de Blangy.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

DB 2023-47 ETUDE DE DEVIS POUR ACHAT D'OUTILLAGE ET MATERIEL

Plusieurs devis sont à l'étude pour l'achat de matériel et d'outillage pour le travail de l'employé communal.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour les devis suivants :

- **DISTRICO AGRIAL** : Devis d'un montant de 329,30 € T.T.C. pour une meuleuse et un étau.
- **BLANGY MOTOCULTURE** : Devis d'un montant de 519,00 € T.T.C. pour une tronçonneuse-élagueuse.
- **ESPACE EMERAUDE** : Devis d'un montant de 429,80 € T.T.C. pour un compresseur et un kit compresseur.

L'achat du désherbeur thermique n'a pas été retenu, dans l'attente d'autres devis ou solutions pour le nettoyage du cimetière notamment.

Le remplacement des drapeaux pour la Mairie et le monument aux morts a été abordé. Mme CHAPRON s'est proposée pour faire établir des devis.

Les vitrines extérieures à la Mairie n'étant plus étanches, des devis vont être demandés pour leur remplacement.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat de 4 vitrines pour un montant de l'ordre de 2000 €.

De nouveaux plans du cimetière sont nécessaires suite au renouvellement de certaines tombes. Le devis de 414,00 € T.T.C. pour 3 plans est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat des plantes annuelles chez Champs fleurs pour un montant de l'ordre de 900 €

ETUDE DE DEVIS POUR ACHAT DE PLAQUES DE RUE

Plusieurs plaques des noms de routes et de chemins de la commune ont besoin d'être remplacées.

Une étude de nouveaux devis est prévue lors de la prochaine réunion du conseil municipal car les premiers obtenus semblent excessifs.

DB 2023-48 ACQUISITION MICROSOFT OFFICE

L'abonnement au logiciel Microsoft Office installé sur l'ordinateur de la Mairie a expiré le 4 mai dernier.

La facture de renouvellement de l'abonnement s'élève à 69,00 € T.T.C..

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le paiement de la facture.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le chantier Jeunes Bénévoles organisé par la Communauté de Communes au sujet de la rénovation du lavoir du Frédet sera étudié au programme de l'édition 2024.

L'E.C.T. Lisieux organise une randonnée VTT/Marche «sous les pommiers » le 15 octobre 2023. Le Maire et son conseil donne son accord pour que le club traverse la commune.

La Maison d'Assistants Maternels des P'tits Z'Explorateurs nous informe qu'une journée portes ouvertes aura lieu le samedi 1^{er} juillet de 10h à 17h au 37 route de Thiberville à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

L'APEL de l'Ecole Sainte-Marie organise un repas dansant le samedi 24 juin à partir de 20h.

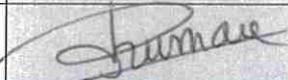
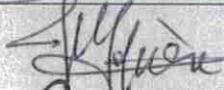
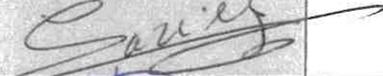
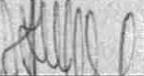
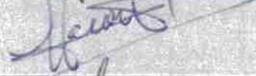
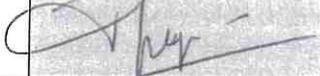
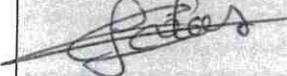
Madame PAUTRE a été sollicitée par un habitant du lieu-dit le Boulay à Saint-Pierre-de-Cormeilles qui se plaint de la vitesse excessive des véhicules sur la route départementale et d'un mauvais signalisation de la priorité à droite du carrefour. Le Maire signale qu'il y a déjà eu des comptages réalisés ne mettant pas en avant des vitesses excessives. Néanmoins, le Maire prendra contact avec le service compétent du département.

DON A LA COMMUNE

Les Frères de Charité de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles font don de 1500 euros à la commune afin de participer aux dépenses engendrées par l'achat des vitraux du chemin de croix de l'Eglise. Monsieur le Maire et tout le Conseil municipal remercient les Frères de Charité pour leur générosité.

FIN DE LA SEANCE A 23H00.

Signatures membres du Conseil Municipal
Du Jeudi 11 mai 2023 à 20h00

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle		X	Jacky Lesaulnier	

*Mettre une croix dans la colonne si absent

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 6 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER
Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON
M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers
municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DRUMARE donne pouvoir à M. LESAULNIER

Secrétaire de séance :

Mme PERDRIX

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant l'actualité et les violences urbaines dont ont été victimes certaines communes françaises et se réjouit que Saint-Pierre-de-Cormeilles et ses environs aient été épargnés.

La journée « portes ouvertes » de la Maison d'Assistants Maternels a été une réussite et le Maire se réjouit de l'accueil qui est proposé aux petits sur la commune.

Monsieur le Maire évoque l'incendie qui a détruit une maison route de Lieurey et est conforté dans la nécessité de respecter la sécurité incendie dans les dossiers d'urbanisme.

DB2023-49 ETUDE DE DEVIS

- Un devis de bornage du cabinet de géomètre-expert MERCATOR d'un montant de 1 290.00€ T.T.C. concernant l'élargissement du chemin de Cléranville pour faciliter l'accès à une résidence principale a été reçu en mairie

Le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Après étude de devis pour l'aménagement du chemin mitoyen avec la commune du Pin (14),

- Le devis de la société VIQUESNEL pour un montant de 8 304.00€ T.T.C. est retenu sachant que la commune du Pin prendra à sa charge la moitié de cette dépense.

Le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Après étude des devis d'urbanisme,

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis proposé par la société de géomètres-experts EUCLYD EUROTOP d'un montant de 1920.00€ T.T.C..

Après étude des devis pour la réalisation d'une mission de Maîtrise d'œuvre portant sur la conception et la réalisation des travaux d'infrastructure pour le réaménagement des abords de la Mairie et de la salle communale,

- Le devis de la société VIAMAP d'un montant de 3 780.00€ T.T.C. est approuvé à l'unanimité par Le Conseil Municipal.

Après étude des devis pour les travaux de remplacement de la buse sous la RD22 pour dévier le ruisseau du Frédet,

- Le devis de l'entreprise V.H.C. de 6 675.24€ T.T.C.. est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Cette somme sera imputée sur le budget assainissement.

DB2023-50 ACHAT DE MOBLIER

Suite aux recommandations de mise en conformité de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation des collectivités), l'achat d'une armoire fermant à clé pour les registres d'Etat Civil et des tables des Délibérations s'est avéré nécessaire.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat d'une armoire pour un montant de l'ordre de 700 €.

DB2023-51 ACHAT DE LOGICIELS

L'utilisation de logiciels gratuits n'est pas recommandée pour les collectivités.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat d'un logiciel antivirus et d'un logiciel d'édition de PDF pour un montant de l'ordre de 100€.

DB2023-52 ACQUISITION DE L'APPLICATION PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme PAUTRE, présidente de la commission infos/communication, qui présente au conseil l'application Panneau Pocket.

Jusqu'à maintenant, la Mairie utilisait la plate-forme Primo texto pour alerter par SMS les habitants qui le souhaitaient qu'un compte-rendu, une gazette ou une info essentielle était mise en ligne sur notre site Internet.

Avec « Panneau Pocket », les habitants reçoivent en temps réel les notifications des actualités de la commune dans une seule et unique application sur leur smartphone (Voir dernière page du compte-rendu).

Le devis de souscription à Panneau Pocket s'élève, pour la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles, à 540.00 € T.T.C pour 3 ans d'abonnement avec un semestre supplémentaire offert.

Le passage de Primo Texto à Panneau Pocket est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal à compter du 1^{er} août 2023.

DB2023-53 ADOPTION REFERENTIEL M57

A compter du 1er janvier 2024, la nomenclature comptable M57 est étendue à toutes les collectivités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la commune.

DB2023-54 CHANGEMENT DE TIERS DE TELETRANSMISSION

Suite à l'adhésion de la commune au groupe dit « pilotes » du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique, la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat se fera désormais via l'opérateur proposé par Eure Normandie Numérique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le changement de tiers de télétransmission.

PARTICIPATION AUX ACTIVITES TENNIS ET PISCINE DES ELEVES DE LA COMMUNE – ECOLE ALBERT DEMANGEON

Une activité piscine est proposée aux enfants de maternelle de l'école Albert Demangeon pour 5 jours en juin 2024.

L'activité tennis pour les élèves de l'école Albert Demangeon est reconduite pour la rentrée 2024.

Ces frais engendrés compteront comme une dépense de fonctionnement pour les Communes du CIRPEC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la reconduction de ces activités sportives.

CONVENTION CIRPEC

Après lecture de la nouvelle convention du Cirpec, la majorité des Elus souhaite revoir quelques points, en particulier la répartition des travaux sur le bâti des écoles Albert Demangeon

Un courrier sera envoyé au Maire de Cormeilles.

ETUDE DE PRODUCTION DES REPAS DE LA CANTINE – ECOLE ALBERT DEMANGEON

Après l'exposé de Mme PAUTRE concernant la confection des repas pour la cantine de l'école, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal donnent leur accord pour la poursuite de l'étude de la production des repas sur place avec des produits locaux.

Un courrier sera envoyé à la présidente du syndicat (SIRGSC).

DB2023-55 PRORATISATION DU CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre qui informe le conseil que, suite à l'adhésion de la commune à la convention de participation prévoyance proposée par la MNT dès le 1er Mars 2023, (toutes 2 partenaires du CDG27) et suite à la prise de délibération du 26 janvier 2023, une proratisation de la cotisation en fonction du temps de travail est nécessaire puisque

la participation de la commune était de 15 € pour les agents actifs à temps plein et que 4 agents sont actuellement en temps partiel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proratisation de l'aide de la commune pour l'adhésion au contrat collectif de prévoyance.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU SIEGE27 EN 2024

Le SIEGE27, en vue de la préparation des réunions intercommunales qui auront lieu à l'automne, demande au Conseil de recenser les projets au sujet de la distribution électrique.

Le Conseil à l'unanimité décide d'inscrire les rues suivantes pour les opérations sur les réseaux électriques :

- Le Bourgai
- Les Mousseaux
- le bas de la route de Blangy.

Monsieur le Maire est chargé d'informer le SIEGE27 de cette décision.

DB2023-56 ACTIVITE YOGA

Suite à une demande de location de la salle des fêtes pour une activité de yoga le mercredi de 10h à 12h, le Conseil Municipal à l'unanimité propose une location d'un coût de 150.00€ T.T.C. par trimestre (de septembre 2023 à juin 2024).

Le Maire se charge de contacter la responsable.

AFFICHAGE

Suite à la recrudescence d'affiches et de banderoles sur le rond-point des Fermes de la Caillonne sans concertation avec la Mairie, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur la réglementation en vigueur afin de pouvoir contrôler ces affichages.

QUESTIONS DIVERSES

Le Chancelier du diocèse nous informe de la nomination de l'Abbé Vincent SIRET, prêtre administrateur de la paroisse Estuaire-Pays d'Auge

Il succède à Monsieur l'Abbé Jean-Serge MASSAMBA.

Cette nomination prendra effet le 1er septembre 2023.

Monsieur COLAS nous signale des problèmes liés à la sécurité occasionnés par de jeunes enfants circulant à trottinette et à vélo dans le lotissement et route de Cavicourt.

Le Maire demande aux parents de veiller au respect du code de la route pour l'intérêt de tous. Des contrôles seront effectués.

Fin de la séance à 23h00.



**Panneau
Pocket**

n°1 en
France

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1** Téléchargez gratuitement l'application
- 2** Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3** Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications



Scannez-moi



Play Store

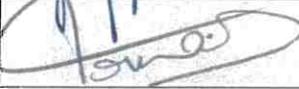
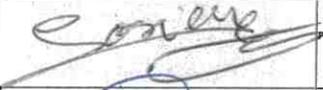
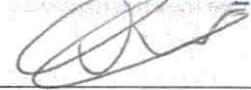
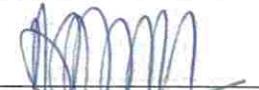
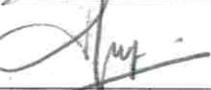
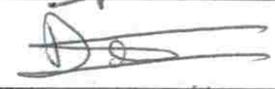
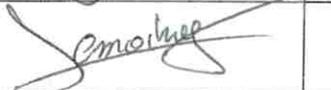


Apple Store



App Gallery

Signatures membres du Conseil Municipal Du jeudi 6 juillet 2023

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François		X	J. LESAULNIER	
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent



Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

POUVOIR

Je soussigné (e)..... *Jean-François Drumare*

Donne pouvoir à

..... *Jacky Lesaulnier*

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à *St Pierre de Cormeilles* le *26 juin 2023*
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 7 septembre à 20h00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 31 août, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY - Mme PERDRIX – M. COLAS - Mme LEMOINE -
conseillers municipaux,

Secrétaires de séance :

Mme LEFEVRE – M. TOURAINE – M. LEGAY

CONVENTION EURE NORMANDIE NUMERIQUE

M. le Maire informe le conseil, que ce point mis à l'ordre du jour devra être étudié à nouveau lors du prochain conseil, des informations complémentaires devant être recueillies auprès de Eure Normandie Numérique quant aux modalités et au coût des futurs contrats qui seraient signés avec eux,

Il est néanmoins confirmé que notre adhésion est gratuite pour la première année,

DB2023-57 ADHESION AU CNAS

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au Centre National d'Aide Sociale (CNAS), la mairie a reçu la facture concernant l'année 2023

Pour rappel, cette adhésion permet à chaque agent de la commune de bénéficier de participation à des activités loisirs, rentrée scolaire, mariage etc,...

Après vérification auprès du CNAS du nombre d'agents concernés par la facture (5 agents) le conseil donne son accord à l'unanimité pour son règlement, soit 1060 €.

EMPLACEMENT CONTAINER CHAMP DE FOIRE

M. le Maire laisse la parole à M. TOURAINE qui explique avoir reçu début Août, en compagnie de MM. LESAULNIER et DRUMARE, Mesdames Ilianna LEBAS et Justine HAMON, Chargées de projets au SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure).

Il apparaît que la commune est sous-équipée en termes de points de collecte (seuls deux containers se trouvent près de la Mairie, un pour le verre, l'autre pour les cartonnettes, journaux, etc).

Ce dernier container est très souvent plein en 15 jours (preuve que les habitants jouent le jeu du tri sélectif et l'on ne peut que s'en féliciter). Le SDOMODE aimerait donc installer deux autres containers, plus un nouveau modèle pour les restes alimentaires.

Chaque foyer intéressé pourrait être équipé d'une boîte à compost pourvue d'un sac en papier kraft biodégradable, et les restes collectés seraient relevés une fois par semaine pour partir ensuite dans un méthaniseur. L'objectif du SDOMODE est de réduire dans les années à venir le volume des poubelles ménagères.

Ce nouveau point de collecte se situerait dans le lotissement du Champ de Foire, mais son emplacement exact n'a pas encore été déterminé.

Modification emplacement place "handicapés" Champ de Foire

La place "handicapés" située à l'entrée du Champ de Foire est pressentie pour accueillir le nouveau point de collecte mais certains conseillers émettent des réserves quant à la largeur de la rue lorsque le camion viendra relever les containers. Le sujet reste en réflexion et M. le Maire demande à chacun de donner son avis à M. TOURAINE sous huitaine.

DB2023-58 CHARGES SCOLAIRES 2023

Mr le Maire informe le conseil de la réception via le trésor public, de la facture concernant les charges scolaires de fonctionnement 2023 pour l'école communale de Cormeilles
Le montant demandé correspondant à celui budgété par la commune, Mr le maire demande donc au conseil de valider cette dépense

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le règlement de la facture soit 53 746,56€

QUESTIONS DIVERSES

- Lors du dernier conseil municipal, nous avons étudié la demande du club de Yoga pour l'utilisation de la salle des fêtes et avons proposé un contrat annuel Mme NOLLET nous a informés ne pas vouloir donner suite à cette proposition.
- Gwénaél Touraine indique avoir reçu fin Août M. David Moulin de la Direction de l'environnement, de l'espace rural et de l'agriculture au Département, pour une visite de la station d'épuration. Il rappelle que la compétence assainissement sera normalement reprise par la Communauté de Communes au 1er janvier 2026, et que d'ici là (courant 2025), il faudra probablement prévoir un curage des lagunes, le dernier remontant à 2015, pour un coût d'environ 10 000.00 €.

Il apparaît que la commune est sous-équipée en termes de points de collecte (seuls deux containers se trouvent près de la Mairie, un pour le verre, l'autre pour les cartonnettes, journaux, etc).

Ce dernier container est très souvent plein en 15 jours (preuve que les habitants jouent le jeu du tri sélectif et l'on ne peut que s'en féliciter). Le SDOMODE aimerait donc installer deux autres containers, plus un nouveau modèle pour les restes alimentaires.

Chaque foyer intéressé pourrait être équipé d'une boîte à compost pourvue d'un sac en papier kraft biodégradable, et les restes collectés seraient relevés une fois par semaine pour partir ensuite dans un méthaniseur. L'objectif du SDOMODE est de réduire dans les années à venir le volume des poubelles ménagères.

Ce nouveau point de collecte se situerait dans le lotissement du Champ de Foire, mais son emplacement exact n'a pas encore été déterminé.

Modification emplacement place "handicapés" Champ de Foire

La place "handicapés" située à l'entrée du Champ de Foire est pressentie pour accueillir le nouveau point de collecte mais certains conseillers émettent des réserves quant à la largeur de la rue lorsque le camion viendra relever les containers. Le sujet reste en réflexion et M. le Maire demande à chacun de donner son avis à M. TOURAINE sous huitaine.

DB2023-58 CHARGES SCOLAIRES 2023

Mr le Maire informe le conseil de la réception via le trésor public, de la facture concernant les charges scolaires de fonctionnement 2023 pour l'école communale de Cormelles
Le montant demandé correspondant à celui budgété par la commune, Mr le maire demande donc au conseil de valider cette dépense

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le règlement de la facture soit 53 746,56€

QUESTIONS DIVERSES

- Lors du dernier conseil municipal, nous avons étudié la demande du club de Yoga pour l'utilisation de la salle des fêtes et avons proposé un contrat annuel Mme NOLLET nous a informés ne pas vouloir donner suite à cette proposition.
- Gwénaél Touraine indique avoir reçu fin Août M. David Moulin de la Direction de l'environnement, de l'espace rural et de l'agriculture au Département, pour une visite de la station d'épuration. Il rappelle que la compétence assainissement sera normalement reprise par la Communauté de Communes au 1er janvier 2026, et que d'ici là (courant 2025), il faudra probablement prévoir un curage des lagunes, le dernier remontant à 2015, pour un coût d'environ 10 000.00 €.

- Christophe Colas évoque le problème d'égavage des haies dans le lotissement, Mr Le Maire prévoit de prendre contact avec la SILOGE pour éclaircir ce sujet, à savoir qui doit se charger de cet égavage,
- Isabelle Lemoine indique avoir reçu des commentaires d'habitants concernant le cimetière,
Ces propos ont été rapportés au mois d'août alors que l'employé communal était en vacances et que les pluies ont été particulièrement denses cette année, Depuis son retour des congés le nécessaire a été fait et il convient de rappeler qu'aucun pesticide ne devant être utilisé, ce travail doit être fait à la main,
- « Le Syndicat Intercommunal de Restauration du Groupement Scolaire de Cormeilles - SIRGSC - situé 67 rue Paul Mare à Cormeilles recherche un(e) cuisinier(ère) pour un temps partiel de 26h à la cantine de l'école Albert Demangeon à partir du 16 Octobre 2023.
Débutant accepté - Employeur : société La Normande, restauration collective.
Pour plus d'informations, contacter Mme Elodie LOIR, présidente du SIRGSC, au 06.09.74.81.09 ».
- Dans un message du 3 septembre 2023, la Gendarmerie de Saint-Georges-du-Vivère rappelle l'interdiction de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'égavage, les résidus de taille de haies et arbustes et les résidus de débroussaillage.

Les contrevenants encourent une amende de 135 € (contravention de 4^{ème} classe) et pourraient avoir à assumer les dégâts causés par le feu (départ de flammèches qui embrasent un bâtiment ou une culture, accident routier causé par la fumée...)

Les déchets verts doivent être déposés obligatoirement dans une déchetterie (Arrêté de la Préfecture de l'Eure n° D3SIDPC 20 144 relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts et autres usages du feu et au débroussaillage en date du 16 novembre 2020)

- Le Middle Jazz Band donnera un concert le vendredi 6 octobre 2023 à l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles à 20h30. Billetterie sur place : Tarifs : Adultes : 10€ - 10 à 18 ans et étudiants : 5€ - Enfants de moins de 10 ans : gratuit.

Fin de la séance 21h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 9 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 9 novembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINÉ, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU –
Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS –
Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

////

Secrétaire de séance :

M. COLAS

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant le conseil que la secrétaire de mairie titulaire a repris ses fonctions le 1/11/2023. De ce fait, le contrat de sa remplaçante a été interrompu. Le contrat de la remplaçante supplémentaire en charge de la comptabilité est maintenu jusqu'en janvier 2024.

DB2023-59 MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 ABREGÉE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR LA COMPTABILITÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la collectivité doit adopter le référentiel M57 pour la comptabilité de la commune et ainsi pouvoir procéder aux opérations courantes (règlements, encaissements etc...). A cet effet, il a rencontré Monsieur Bouckaert, conseiller aux décideurs locaux mandaté par le service de gestion comptable de Pont-Audemer. Monsieur le Maire explique au conseil l'intérêt de ce changement de nomenclature (simplicité d'application).

Le conseil à l'unanimité après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application et la mise en place de la nomenclature M57,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à compter au 1^{er} Janvier 2024 aux mouvements comptables, calculs, constitution de provisions, et autres opérations comptables nécessaires à la mise en place de cette nouvelle nomenclature.

Le conseil prend note que Monsieur le Maire l'avisera des mouvements de crédits de chapitre à chapitre qui seront effectués lors des réunions de conseil de 2024.

DB2023-60 TRAVAUX ROUTE DE LISIEUX AVEC LE SIEGE 27 (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Eure)

Monsieur le Maire fait part au conseil que les travaux prévus avec le SIEGE27 route de Lisieux, lieux dits la Catterie et la Vallée au Lièvre seront bientôt terminés.

Pour la route de Lisieux, les travaux étant terminés, les sommes dues au SIEGE27 s'élèvent à 23 915.72 € TTC et 693.73€ TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement des sommes dues et autorise Monsieur le Maire à signer les bilans financiers de clôture d'opération afférents.**

Monsieur le Maire avise également le conseil que les travaux à effectuer chemin des mousseaux ont été programmés pour 2024.

DB2023-61 FOURNITURE ET POSE D'UN APPAREIL DE TINTEMENT POUR L'EGLISE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare qui rend compte au conseil des conclusions du dernier rapport d'intervention de l'entreprise Biard Roy en charge de l'entretien des cloches de l'église. Les constats sont les suivants :

- l'appareil de tintement de la cloche 3 est hors service et économiquement non réparable,
- son battant est très usé et peut endommager la cloche concernée.

Le devis pour le montant des réparations s'élève à 2 864.40 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité aux travaux envisagés pour le montant ci-dessus mentionné et autorise Monsieur le Maire à signer pour accord le devis correspondant.

DB2023-62 LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR UNE ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE

L'amicale de Gymnastique de Saint-Pierre-de-Cormeilles sollicite l'autorisation de louer la salle des fêtes 1h par semaine le jeudi de 17h à 18h pendant la période scolaire.

Monsieur le Maire propose que la salle soit mise à disposition de cette association Saint-Copiéraise gratuitement jusqu'au 31/01/2024.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à cette autorisation de location à titre gracieux sous réserve qu'elle n'engendre pas une surconsommation énergétique conséquente pour la commune. La consommation de la salle des fêtes sera donc étudiée pour y veiller par Madame Lefevre lors de la vérification des factures d'électricité de la commune. Le conseil sera tenu au courant des conclusions de cette vérification.

DB2023-63 REEVALUATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire signale au conseil qu'il a été demandé aux communes si elles souhaitaient revoir leur taux de taxe d'aménagement. **A l'unanimité, le conseil décide de maintenir le taux existant concernant cette taxe. (cf DB2020-68)**

DB2023-64 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE D'UNE HABITANTE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre qui relate de la demande d'aide d'une habitante en difficulté financière. Il s'avère que cette personne doit une somme conséquente à sa mutuelle en attente d'un accord pour bénéficier de la complémentaire santé solidaire (ex CMU).

Après étude des pièces fournies à l'appui de cette demande, **le conseil décide l'allouer la somme de 482.40 € correspondant aux sommes dues pour une couverture par la mutuelle de l'habitante jusqu'au 31/12/2023.** Cette somme sera directement versée à la mutuelle concernée.

AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Madame Lefevre informe le conseil que la salle des fêtes avait été estimée très bruyante quand elle était occupée et que des rideaux pourraient atténuer la résonance des bruits. A cet effet, elle a fait réaliser un devis. Le conseil n'est pas convaincu de l'efficacité de cette installation. D'autres solutions peuvent peut-être être envisagées. Une étude sera menée et présentée au conseil ultérieurement.

DB2023-65 COLIS DES ANCIENS

Monsieur le Maire suggère au conseil que la composition du colis des anciens soit revue avec éventuellement de nouveaux produits. Madame Dahinden, présidente du CCAS, rappelle que le budget alloué en 2022 pour ce colis était de 25 € pour une personne seule et de 35 € pour un couple.

Le conseil après en avoir discuté estime à l'unanimité qu'un budget de l'ordre de 30 € pour une personne seule et de 40 € peut être alloué pour les colis de cette année. Il charge Madame Dahinden d'étudier la composition possible des colis pour ce montant. Des devis seront demandés en conséquence et présentés au conseil ultérieurement.

REPAS DES ANCIENS

Madame Dahinden mentionne aussi qu'il faut prévoir d'ores et déjà l'organisation du repas des anciens. Le conseil charge Mme Dahinden de se renseigner pour la location de la salle des fêtes du Bois-Hellain adapté au nombre de convives à prévoir et de l'animation du repas. Le montant du budget alloué par convive sera étudié ultérieurement.

REMPLACEMENT DES PLAQUES DES VOIES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Drumare. Celui-ci informe le conseil que plusieurs plaques portant le nom de voie de la commune sont à remplacer et qu'il serait judicieux d'investir dans des plaques de meilleure qualité. Il a rencontré un fournisseur habilité et présente plusieurs échantillons.

Monsieur Drumare préconise un remplacement progressif des plaques de voies et numéros de rue secteur par secteur. Le prix unitaire d'une plaque de voie similaire aux plaques existantes de la commune est de 52 € HT, leur nombre est estimé à 140. Pour une personnalisation avec le logo de la commune, 5 € HT sont à ajouter. Quant au numéro de rue, le montant de la plaque est de 7.50 € HT, 9.50 € avec le nom de la commune et voie en sus.

Monsieur le Maire se demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire une commande totale pour bénéficier de tarifs dégressifs en fonction de la quantité. Le conseil charge Monsieur Drumare d'estimer au mieux le budget à prévoir pour une commande globale pour une prévision de l'investissement à inscrire au budget primitif 2024. Cette estimation fera l'objet d'une consultation ultérieure du conseil.

DB2023-66 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET SILOGE

Monsieur le Maire informe le conseil que Siloge, en raison de la réforme de la gestion en flux des réservations de logement, a transmis à la commune une convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux. Il expose au conseil les changements apportés par cette réforme.

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

DB2023-67 REPORT DE L'ACQUITTEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE CORMEILLES

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Pautre qui fait un résumé de la dernière réunion CIRPEC (Commission Intercommunale des Ecoles de Cormeilles). Différentes questions relatives aux dépenses d'investissement des écoles publiques de Cormeilles relatives aux travaux en cours attendent réponses.

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il n'est pas opposé à la participation de la commune aux dépenses d'investissement de la commune pour les écoles publiques de Cormeilles mais qu'il estime anormal que la convention définissant les règles de fonctionnement du CIRPEC à sa création ne soient pas respectées. Il souligne également qu'aucun justificatif n'est fourni à l'appui des montants de dépenses annoncés. Il souhaite que la convention originelle soit actualisée et de nouveau soumise à l'approbation des communes concernées. Il rappelle que les communes ne sont pas seulement des sources de financement mais des partenaires.

Le conseil à la majorité estime que les remarques de Monsieur le Maire sont fondées et qu'en conséquence l'acquittement de la participation due par la commune aux écoles de Cormeilles est différé en attente d'une convention actualisée approuvée par l'ensemble des communes membres du CIRPEC. Monsieur le Maire en avisera le Maire de la commune de Cormeilles.

DB2023-68 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES DE L'ECOLE SAINTE MARIE

Monsieur le Maire informe le conseil que 11 enfants ont été scolarisés en 2022/2023 à l'école Sainte-Marie et il suggère que le montant de la participation de la commune par enfant soit similaire à celui de 2021 à savoir 650 € par enfant.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette participation par enfant.

DB2023-69 ACCORD POUR DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DTER) ET AUTRES DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de procéder à une demande de DETR pour les travaux autour de la mairie, le parking de covoiturage, l'aménagement du centre bourg et la voie piétonne reliant Saint-Pierre-de-Cormeilles à Cormeilles.

Pour l'ensemble de ces travaux, Monsieur le Maire souhaiterait faire des demandes de subvention supplémentaires auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional ainsi qu'une demande d'aide « fonds vert » connexe à ces projets.

Le conseil donne à l'unanimité son accord à Monsieur le Maire pour qu'il fasse ces différentes demandes de subventions et aides auprès des entités concernées.

DB2023-70 SECURITE INCENDIE DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux lieux de la commune nécessitant l'installation de dispositifs de lutte contre l'incendie. Leur financement peut faire l'objet d'une demande de DETR. **Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour obtenir cette subvention.**

DB2023-71 ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE (prestataire de la transmission des actes réglementaires de la commune)

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération DB2023-54 autorisant le changement de prestataire pour la transmission des actes réglementaires de la commune. Eure Normandie numérique a été désigné et succédera au prestataire actuel à l'issue du contrat souscrit avec ce dernier. Monsieur le Maire mentionne qu'Eure Normandie numérique propose, outre la transmission des actes, d'autres services et outils numériques. A cet effet, une proposition d'adhésion au syndicat Eure Normandie numérique au titre de la compétence « services et outils numériques » est soumise à l'approbation du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique ;
- Décide de se porter "structure publique pilote";
- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte à compter de 2025 ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Pautre informe le conseil que le nouveau commercial et conseiller en communication de Kréa3 (prestataire en charge du site internet de la mairie) propose une mise à jour du site. Cette mise à jour a un coût pour faire des mises à niveau. Il n'y a toutefois aucune obligation. Le conseil municipal n'est pas opposé à cette mise à jour mais charge Mme Pautre de revoir les conditions financières de cette mise à jour.

Mme Lefevre informe le conseil qu'elle a inscrit la commune pour que la crèche de l'église communale fasse partie de la route des crèches des églises du Pays d'Auge.

La maison d'assistantes de Saint-Pierre-de-Cormeilles organise un marché de Noël le samedi 2 décembre 2023 de 10h à 17h.

La lettre d'informations relative à l'activité de la communauté de brigades de la gendarmerie de Saint-Georges-du-Vivère pour le mois d'octobre 2023 est disponible en mairie.

Le compte-rendu de la réunion de l'assemblée générale du 19/10/2023 du SIAEP du Lieuvin et le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sont consultables en mairie.

Mme Lefevre demande que certaines informations comme la date de la relève des compteurs par STGS soient mises sur panneau pocket. Mme Pautre fait un point sur les informations distillées par ce moyen de communication et en prend note.

Monsieur Drumare attire l'attention des présidentes du comité des fêtes que l'organisation des concerts organisés en l'église de la commune est assujettie à l'approbation du prêtre de la commune.

Le Noël des enfants de la commune de moins de 6 ans aura lieu le 16 décembre. Son organisation reste à définir.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion au sujet de la voirie avec le responsable de la communauté communes Lieuvin Pays d'Auge sera organisée pour les travaux à prévoir en 2024.

Madame Lemoine mentionne qu'il y a des trous sur la route de Lisieux et qu'ils peuvent être source d'accident. Monsieur le Maire signale qu'il s'agit d'une route départementale, qu'il a déjà fait un signalement au niveau du service compétent du conseil départemental. D'autres signalements du même type sont restés sans réponse. Monsieur le Maire se charge de leur relance.



Normandie

Mélodies en Auge

Chorale variété



C'est dans une ambiance chaleureuse que les répétitions ont lieu, le mercredi à Cormeilles, sous l'œil avisé du chef de chœur !

AU PROGRAMME

- De la variété
- Des polyphonies
- Des échauffements vocaux
- Des concerts
- Beaucoup de plaisir !

Contact

06 24 69 46 50

Melodies.en.auge@gmail.com



<https://www.facebook.com/melodies.en.auge/>

<https://melodiesenauge.wixsite.com/cormeilles>



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

IMPÔTS
RETRAITES
CARTE D'IDENTITÉ

COMMUNIQUER

RENDEZ-VOUS DOCTOLIB
EMAIL, MESSAGERIE
RÉSEAUX SOCIAUX

UTILISER LES OUTILS NUMÉRIQUES

TABLETTE
SMARTPHONE
OFFICE WORD, EXCEL,
POWERPOINT

**Le conseiller numérique est là pour vous aider !
Service gratuit !**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 12h30 Thiberville Médiathèque	9h - 12h30 St Georges du Vièvre Pôle Environnement	9h - 12h30 Cormeilles Mairie	9h - 13h Lieurey Maison des Associations	9h - 12h30 Cormeilles Mairie
1er et 3ème Lundi 13h30 - 17h St Germain la Campagne Ancienne Mairie	13h30 - 18h Epaignes Maison France Services	13h30 - 16h30 Sur RDV	14h - 18h Thiberville Médiathèque	



Information au :

06.26.10.28.34

benjamin.fournie@conseiller-numerique.fr

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :



Exemples de services proposés dans les France services :

- Déclarer mes revenus
- Faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace Pôle emploi
- Gérer votre compte Ameli



Retrouvez toutes les informations pratiques (horaires, plan d'accès, permanences, antennes, nouvelles ouvertures...) sur france-services.gouv.fr ou scannez ce QR code



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Rendez-vous dans votre France services



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre France services sur : france-services.gouv.fr

France services

Une aide pour vos démarches administratives



MAISON FRANCE SERVICES

Epaignes

32 ROUTE DE PONT-AUDEMER
27260 EPAIGNES
02.78.98.96.55

france.services@epaignes.fr



Les horaires

LE LUNDI DE 13H30 À 18H00
LE MARDI DE 9H00 À 12H30 / DE 13H30 À 18H00
LE MERCREDI DE 9H00 À 12H30
LE JEUDI DE 9H00 À 12H30 / DE 13H30 À 16H30
LE VENDREDI DE 9H00 À 12H30 / DE 13H30 À 17H30

DB2023-59 MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 ABREGEE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR LA COMPTABILITE

DB2023-60 TRAVAUX ROUTE DE LISIEUX AVEC LE SIEGE 27 (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Eure)

DB2023-61 FOURNITURE ET POSE D'UN APPAREIL DE TINTEMENT POUR L'EGLISE

DB2023-62 LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR UNE ASSOCIATION DE GYMNAS-TIQUE

DB2023-63 REEVALUATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

DB2023-64 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE D'UNE HABITANTE

DB2023-65 COLIS DES ANCIENS

DB2023-66 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET SILOGE

DB2023-67 REPORT DE L'ACQUITTEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES DES ECOLES DE CORMEILLES

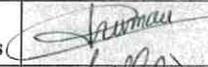
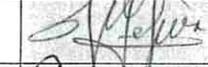
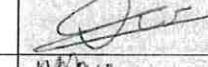
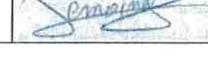
DB2023-68 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES DE L'ECOLE SAINTE MARIE

DB2023-69 ACCORD POUR DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRI-TOIRES RURAUX ET DES TRAVAUX POUVANT EN FAIRE L'OBJET (DTER)

DB2023-70 SECURITE INCENDIE SUBVENTION FONDS VERT

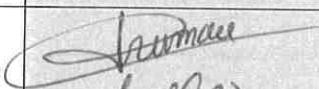
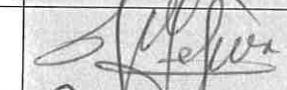
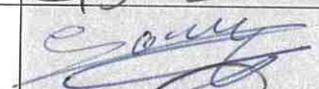
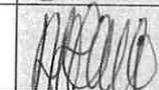
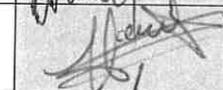
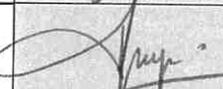
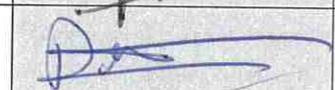
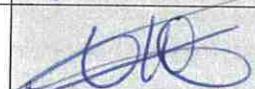
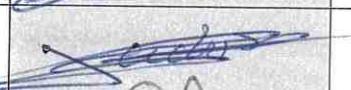
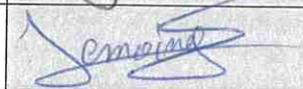
DB2023-71 ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OU-VERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE (prestataire de la transmission des actes réglemen-taires de la commune)

Signatures membres du Conseil Municipal
Du jeudi 9 novembre 2023

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

Signatures membres du Conseil Municipal
Du jeudi 9 novembre 2023

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 14 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – adjoints - M. LOSIER -
Mme PAUTRE – Mme CHAPRON - Mme DAHINDEN – M. HAROU – M. DELABARRE
– M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. TOURAINÉ (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL
M. LEGAY
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. HAROU)

Secrétaire de séance : Mme Lemoine

M. le Maire félicite les membres de l'équipe municipale qui ont participé à l'installation de la crèche de l'église et Madame Lefevre qui l'a inscrite sur l'évènement « la route des crèches ».

M. le Maire rappelle qu'il a participé à la réception des maires au Palais de l'Elysée le 22 novembre dernier et que cette journée a été exceptionnelle. Un courrier de Monsieur le Président lui a été adressé pour le remercier de sa participation.

Il a également participé à la réunion de l'assemblée générale de l'Union des Maires de l'Eure et rencontré le Préfet et le Sous-Préfet. Cette journée a été très constructive et sympathique

DB2023-72 MISE A JOUR DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE – LIEN VERS PANNEAU POCKET

Mme Pautre remercie les membres du conseil ayant répondu à son sondage concernant la mise à jour du site internet et la création d'un bouton pocket sur ce dernier. La totalité des personnes ayant répondu à ce sondage étant favorable aux modifications envisagées, le prestataire Kréa3 en charge de la configuration du site a effectué les modifications ce jour.

Le coût de prestation s'élève à 828 € TTC pour la mise à jour du site internet et pour l'intégration d'un lien vers panneau pocket 144 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement des sommes dues à Kréa3.

DB2023-73 DEVIS POUR RELEVES TOPOGRAPHIQUES

M. le Maire informe le conseil qu'il a demandé des relevés topographiques aux entreprises habilitées pour l'aménagement de la cour de la mairie. Deux entreprises ont répondu.

A l'unanimité, le conseil choisit le Cabinet Mercator2 pour un montant 1 132.33 €.

DB2023-74 AUTORISATION AU MAIRE POUR DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

M. le Maire informe le conseil qu'il faut prévoir l'écoulement des eaux pour les travaux qui seront effectués autour de la mairie et que l'agence de l'eau, à cet effet, peut attribuer une subvention. Il sollicite l'accord du conseil pour la demander.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à M. le Maire.

DB2023-75 MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

Monsieur Le maire mentionne qu'une ordonnance de l'Etat (n°2021-1310 du 7 octobre 2021) et un décret (n°2021-1311 du même jour) ont apporté des modifications aux règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales. Ces dispositions s'appliquaient à compter du 1er juillet 2022 et mentionnaient que la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel devait être assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Toutefois, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficiaient d'une dérogation et pouvaient choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

La commune dispose d'un site internet depuis 2019 : l'ordre du jour d'une réunion du conseil municipal, les comptes-rendus de réunions du conseil municipal, les délibérations et les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation, ou réglementant la vie des habitants dans la commune (feu, bruit etc...) y sont publiés depuis sa mise en place. En outre, un affichage est fait de l'ordre du jour, de la première page du compte-rendu indiquant que son intégralité est consultable en mairie, et des arrêtés.

La commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles, jusqu'à présent, établissait des comptes-rendus à l'issue des conseils municipaux. D'autres communes établissent des procès-verbaux et des comptes-rendus. Or, la réforme mentionne que le « compte-rendu » est supprimé. Monsieur le Maire précise que le contenu d'un compte-rendu de réunion du conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles s'apparente depuis toujours au contenu d'un procès-verbal (tant sur les mentions obligatoires que sur la précision du récit des débats menés et des décisions prises par le conseil). D'autre part, la réforme dit que la liste des délibérations soumises en conseil municipal doit être publiée et que la mise à disposition au public du procès-verbal du conseil municipal doit être faite quant à elle dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté.

Monsieur le Maire demande au conseil de confirmer son choix de mode de publicité :

- affichage uniquement
- publication sur papier uniquement
- publication sous forme électronique uniquement
- ou une combinaison de ces différents modes de publicité.

Le conseil décide à la majorité de conserver la procédure mise en place à savoir l'affichage en mairie, une publication sur papier pour les administrés en faisant expressément la demande, une publication sur le site internet de la commune. Le conseil prend note que le compte-rendu sera désormais nommé procès-verbal, que les délibérations ne seront plus publiées une à une mais qu'une liste sera établie par réunion de conseil municipal et publiée sur le site internet de la mairie, qu'il devra approuver le procès-verbal d'une séance lors de celle qui la suivra et que le procès-verbal approuvé sera mis à disposition du public la semaine qui suit son approbation. Pour permettre à la secrétaire de mairie d'adopter un modèle de procès-verbal et de liste de délibérations reprenant les informations obligatoires à y porter, de revoir le site internet en conséquence, ces dispositions seront mises en place dès la première réunion de conseil de 2024.

DB2023-76 ANNULATION DES ALERTES SMS DES HABITANTS VIA PRIMO TEXTO (DB2020-80) ET INFORMATIONS COMMUNIQUEES AUX HABITANTS PAR PANNEAU POCKET

M. le Maire rappelle au conseil que lors de la séance du 6 juillet 2023, il a été décidé de faire l'acquisition de l'application panneau pocket (DB2023-52). Le passage de la plate-forme primo texto auparavant utilisée à panneau pocket a été validé (DB2020-80). En conséquence, il n'y a plus d'alertes par SMS des habitants puisque primo texto n'est plus utilisé et qu'il appartient aux habitants de s'informer via panneau pocket et le site internet. Bien entendu, le compte-rendu papier (qui sera nommé procès-verbal en 2024) continue et continuera à être distribué aux habitants qui ont fait et en feront expressément la demande.

Les informations qui faisaient l'objet d'un sms peuvent être désormais diffusées par panneau pocket à savoir :

- les dates de réunion du conseil municipal en indiquant que l'ordre du jour est disponible sur le site de la mairie,
- la parution et mise en ligne du procès-verbal de réunion de conseil municipal sur le site internet de la mairie,
- les informations ponctuelles relatives aux évènements et manifestations.(alertes vigi-lances météo, concerts, etc...)

La gestion de panneau pocket est confiée à Mme Pautre et M. Touraine.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au cadre ci-dessus défini des informations communiquées via panneau pocket et à sa gestion par Mme Pautre et M. Touraine.

DB2023-77 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE

Pour régulariser la hausse de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019, le Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer demande qu'un mandat de 313 € soit effectué au compte 739118 et un titre au compte 73111 du même montant. Or lors de l'élaboration du budget 2023, aucun crédit n'a été prévu au compte 739118. En conséquence, il convient de prendre une délibération pour alimenter ce compte via le compte 73111.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette décision modificative.

DB2023-78 DEMANDE DE DETR 2024

M.le Maire informe le conseil que, pour une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2024 (DETR), il faut en faire la demande avant le 12 janvier. Des projets relatifs à la sécurité incendie, le remplacement des plaques de rue, l'isolation phonique de la salle des fêtes avaient déjà été approuvés par le conseil et peuvent en faire l'objet. Le conseil ne voit pas d'autres projets pouvant relever de cette demande.

A l'unanimité, le conseil confie à M. le Maire l'élaboration de cette demande selon les projets qu'il aura recensés.

DB2023-79 MODIFICATION DE LA DUREE D'AUTORISATION D'ABSENCE D'UN AGENT EN CAS DE DECES D'UN ENFANT OU D'UNE PERSONNE DE MOINS DE 25 ANS DONT L'AGENT A LA CHARGE

M. le Maire informe le conseil que la loi n°2023-622 du 19 juillet 2023 a modifié l'autorisation d'absence de droit d'un agent pour le décès :

ANCIENNES DISPOSITIONS		NOUVELLES DISPOSITIONS	
Décès d'un enfant	5 jours ouvrables	Décès d'un enfant	12 jours ouvrables
Décès d'un enfant de moins de 25 ans, ou d'une personne de moins de 25 ans dont le fonctionnaire a la charge effective et permanente	7 jours ouvrés	Décès d'un enfant de moins de 25 ans, et quel que soit son âge si l'enfant décédé était lui-même parent, ou d'une personne de moins de 25 ans dont l'agent public a la charge effective et permanente	14 jours ouvrables

Ces nouvelles dispositions modifient la délibération prise en 2018 par le conseil (DB2018-37).

Le conseil approuve à l'unanimité que la durée d'absence selon les modalités ci-dessus définies annule et remplace la durée de 5 jours pour le décès d'un enfant prise auparavant par cette délibération. Les autres autorisations d'absence accordées par cette même délibération sont maintenues.

DB2023-80 ETUDE DE REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LE MONTANT D'UNE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire informe le conseil qu'une personne ayant loué la salle des fêtes s'est plainte d'intrus qui leur ont gâché la fête organisée. Une facture a été envoyée du montant de la location et le locataire refuse de s'en acquitter. Son recouvrement a été suspendu suite aux divers entretiens de M. le Maire et du concerné. M. le Maire sollicite du conseil qu'une remise exceptionnelle soit accordée sur le montant de la location de 40 € (cette somme correspondant à la différence entre le tarif pour la location d'un locataire hors commune et le tarif consenti à un habitant).

Le conseil à la majorité donne son accord à cette remise exceptionnelle et charge M. le Maire d'en aviser le locataire concerné.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'Union nationale des combattants, section cantonale du territoire de Cormeilles, remercie le conseil de la subvention attribuée en 2023 et réitère sa demande pour 2024. Le conseil étudiera les demandes de subvention au moment de l'élaboration du budget.

Le repas des anciens aura lieu le 17 mars à la salle des fêtes du Bois Hellain.

L'organisation d'une réunion pour les nouveaux habitants sera programmée fin 2024.

Pour les jeunes recensés, l'organisation d'une réunion avant les élections est à étudier.

M. le Maire informe le conseil qu'une facture de vétérinaire a été reçue par la commune pour l'incinération d'un chat trouvé décédé sur la commune. M. le Maire a informé le vétérinaire que la commune s'acquitterait exceptionnellement de cette facture mais qu'il était hors de question de s'acquitter de ce type de frais à l'avenir. Un courrier sera envoyé au vétérinaire concerné et toute autre demande sera refusée.

M. Drumare présente différents modèles de plaques de rue. Les devis et le choix du modèle seront soumis à la décision du conseil ultérieurement.

M. Losier signale qu'il a vu un panneau de mise en vente sur une location Siloge. M. le Maire l'informe qu'il a contacté Siloge à ce sujet et attend réponse. En effet, il lui paraît nécessaire de maintenir le nombre de logements locatifs sur la commune.

Une réunion de la commission CIRPEC aura lieu en janvier 2024 pour revoir le fonctionnement de la commission et son règlement par le biais d'une nouvelle convention.

Une association d'épicerie solidaire sera créée au premier trimestre 2024 à Cormeilles « Association Epi sa Cormeillaise ». Alimentée par les banques alimentaires d'Evreux et des producteurs locaux, elle s'adressera aux familles et personnes en difficulté financière.

Le conseil municipal remercie le don de sapin fait à la commune par M. Gagneux.

La mairie sera fermée du 19 Décembre au 7 Janvier. Pour toute urgence, vous pouvez contacter :

- M. Lesaulnier, Maire au 0232421864
- M. Drumare 1^{er} adjoint au 0232571473
- Mme Lefevre 2^{ème} adjointe au 0670193328
- M. Touraine 3^{ème} adjoint au 0684393994



L'école des porte-drapeaux recrute :



Créée par la Délégation Militaire Départementale de l'Eure avec l'Office National des Anciens Combattants et avec le soutien du Conseil Départemental, cette école a pour objet de former de nouveaux porte-drapeaux. Elle permettra aux volontaires, en particulier les jeunes, de s'inscrire dans cette démarche citoyenne en leur offrant une formation théorique et pratique leur permettant d'assurer dignement ce service lors des cérémonies patriotiques de leur commune ou dans le département.

Pour les jeunes de 15 à 17 ans cette formation pourra constituer une Mission d'Intérêt Général du Service National Universel (SNU)

Vous souhaitez devenir porte-drapeau ou connaissez une personne qui le souhaite ?

Vous souhaitez nous aider dans la formation en devenant relais local ?
Vous avez besoin d'un porte-drapeau pour votre mairie, votre association mémorielle, ou votre établissement scolaire ?

Contactez-nous !



Quelques informations pratiques :

- Formation en 3 demi-journées à Evreux ou près de chez vous
- Participation minimum à 4 cérémonies
- 1 activité de cohésion (cérémonie nationale, voyage, visite...)

Contact DMD27 :

Tél : 02.32.31.99.60 ou email : ecole-portedrapeaux27@orange.fr

L'opération Sakado est renouvelée cette année.



OPÉRATION SAKADO

Un geste de solidarité collectif et accessible à tous

LE PRINCIPE

Récupérer un maximum de choses qui peuvent aider ou faire plaisir aux personnes sans abri. Puis, répartir le matériel dans des sacs à dos afin de pouvoir les distribuer en période de fête de fin d'année.

Chaque sac contient 4 kits :



- Chocolats
- Marrons glacés
- Conserves de qualité
- Boissons sans alcool
- Bonbons
- Gourmandises
- Etc.



- Pull
- Chaussettes
- Duvet
- Gants
- Blouson
- Bonnet & écharpe
- Etc.



- Livre
- Jeu de carte
- Stylo et carnet
- Lampe
- Timbres
- Lecteur MP3 (avec musiques)
- Etc.



- Brosse à dent
- Miroir
- Élastiques
- Rasoir & mousse
- Brosse à cheveux
- Protections féminines
- Etc.

Ne pas se limiter aux listes et ne pas hésiter à personnaliser les sacs à dos avec des petits plus.

COMMENT ON S'ORGANISE ?

1. On se mobilise

J'en parle à ma famille, mes amis, mes voisins, mes collègues, et ceux qui veulent être solidaires.

Si je suis un établissement scolaire, je peux mobiliser les professeurs, les élèves et/ou les classes.

Si je suis une association sportive ou culturelle, je peux mobiliser mes adhérents et mes bénévoles.

Si je suis une commune, je peux mobiliser mes élus, mes salariés, mes administrés.

Si je suis un employeur, je peux mobiliser mes salariés et mes partenaires.

En bref, tout le monde peut participer !

2. On collecte autour de soi

On réalise la collecte pour récupérer un maximum de sacs et d'objets utiles.

3. On constitue les kits

On constitue les kits et on identifie si c'est plutôt un sac pour homme ou pour femme.

4. On prend contact avec l'ADMR

Lorsque les sacs sont prêts, on appelle l'ADMR de l'Eure pour organiser la récupération des sacs à dos.

Fin de la collecte : 31 décembre 2023.

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ-NOUS !

sakado@admr27.com - 02.32.39.80.80

Le calendrier de collecte des déchets 2024 a changé.

Collecte des déchets ménagers et du tri sélectif 2024



Changement de jours de collecte pour certaines communes

Dates de collecte		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre												
LUNDI	Le Bois-Hellain / La Chapelle-Rayvel / Epaignes / Fort-Mouville / La Lande-St-Léger / Martainville / Le Torpt / Vannecroq	2	8	5	12	4	11	1	8	6	13	3	10	1	8	5	12	2	9	7	14	4	11	2	9
		15	22	19	26	18	25	15	22	20	27	17	24	15	22	19	26	16	23	21	28	18	25	16	23
		29					29			31	29			30											30
MARDI	Asnières / Bailleul-la-Vallée / Fontaine-la-Louvet / Pienecourt / Les Placés / St-Pierre-de-Cormeilles / Thiberville / Cormeilles	3	9	6	13	5	12	2	9	7	14	4	11	2	9	6	13	3	10	1	8	5	12	3	10
		16	23	20	27	19	26	16	23	21	28	18	25	16	23	20	27	17	24	15	22	19	26	17	24
		30					30					30						31		29					31
MERCREDI	Barville / Bazoques / Boissy-Lamberville / Bourrainville-Faverolles / La Chapelle-Hareng / Drucourt / Durauville / Le Favril / Folleville / Malouy / Le Planquay / St-Aubin-de-Scellon / St-Germain-la-Campagne / St-Mards-de-Fresno / St-Vincent-de-Bonlay / Le Theil-Nolent	4	10	7	14	6	13	3	10	1	8	5	12	3	10	7	14	4	11	2	9	6	13	4	11
		17	24	21	28	20	27	17	24	15	22	19	26	17	24	21	28	18	25	16	23	20	27	18	26
		31					31		29				31							30					
JEUDI	Lieurey / La Noé-Poulain / La Poterie-Mathieu / St-Christophe-sur-Condé / St-Etienne-l'Allier / St-Georges-du-Viévre / St-Martin-Saint-Firmin / St-Pierre-des-Ifs / St-Siméon	5	11	1	8	7	14	4	11	2	9	6	13	4	11	1	8	5	12	3	10	7	14	5	12
		18	25	15	22	21	28	18	25	16	23	20	27	18	25	15	22	19	26	17	24	21	28	19	27
				29						30						29				31					
VENDREDI	Epreville-en-Lieuvain / Fresno-Cauverville / Giverville / Heudresville-en-Lieuvain / Morainville-Jouveaux / Noards / St-Benoist-des-Ombres / Le Mesnil-St-Jean / St-Georges-du-Viévre / St-Sylvestre-de-Cormeilles	6	12	2	9	1	8	5	12	3	10	7	14	5	12	2	9	6	13	4	11	1	8	6	13
		19	26	16	23	15	22	19	26	17	24	21	28	19	26	16	23	20	27	18	25	15	22	20	28
						29				31						30							29		

La collecte est maintenue les jours fériés, hors Noël et jour de l'an pour lesquels un décalage est mis en place.

dechetsmenagers@lieuvinpaysdauge.fr
02.32.42.80.60

La préfecture recommande en cette période hivernale de faire attention aux risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

MONOXYDE DE CARBONE

GAZ INCOLORE, INODORE,
TOXIQUE ET MORTEL

Se protéger

1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION

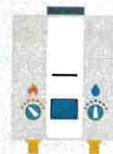
Les appareils sources
d'émission de monoxyde
de carbone



cheminée/poêle



chauffage d'appoint



chaudière



groupe électrogène

AVANT L'HIVER

- Faites contrôler et entretenir les appareils à combustion destinés au chauffage et/ou à la production d'eau chaude par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, FAITES RÉALISER CES OPÉRATIONS PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.

TOUTE L'ANNÉE

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro...);
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage...) des groupes électrogènes ou tous moteurs thermiques (scooter, moto, voiture...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.



AGIR SUR LA CIRCULATION DE L'AIR

DES PRATIQUES DE BON SENS

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle (entrée et sortie d'air) qui assurent la circulation permanente d'air neuf dans le logement ;
- Aérez quotidiennement, régulièrement et suffisamment longtemps les pièces de vie du logement (salon, salle de séjour, chambres...) pour renouveler l'air ambiant, notamment après une occupation prolongée.



Pour votre bien-être et votre santé,
laissez respirer votre logement.

QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION ?

LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION SONT :



Nausées et/ou vomissements



Maux de tête



Malaise/vertiges

Si vous ressentez ces symptômes ou que vous les observez sur quelqu'un de votre entourage, appelez les secours au 112, 18 ou 15 et par SMS au 114 pour les personnes sourdes et malentendantes



PREMIERS GESTES



Aérez immédiatement les locaux,



Évacuez rapidement les locaux,



Si possible, arrêtez les appareils à combustion,



Appelez les secours.



CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Ne réintégrez les locaux qu'une fois la source responsable identifiée et après le passage d'un professionnel qualifié.



pour en savoir +
www.normandie.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-7

Le ministère de l'agriculture et l'alimentation fait le rappel suivant :

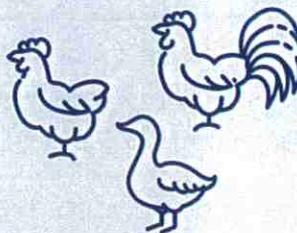


RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez**

impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Fin de la séance 23h15.

LISTE DES DELIBERATIONS

DB2023-72 MISE A JOUR DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE – LIEN VERS PANNEAU POCKET

DB2023-73 DEVIS POUR RELEVES TOPOGRAPHIQUES

DB2023-74 AUTORISATION AU MAIRE POUR DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

DB2023-75 MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

DB2023-76 ANNULATION DES ALERTES SMS DES HABITANTS VIA PRIMO TEXTO (DB2020-80) ET INFORMATIONS COMMUNIQUEES AUX HABITANTS PAR PANNEAU POCKET

DB2023-77 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE

DB2023-78 DEMANDE DE DETR2024

DB2023-79 MODIFICATION DE LA DUREE D'AUTORISATION D'ABSENCE D'UN AGENT EN CAS DE DECES D'UN ENFANT OU D'UNE PERSONNE DE MOINS DE 25 ANS DONT L'AGENT A LA CHARGE

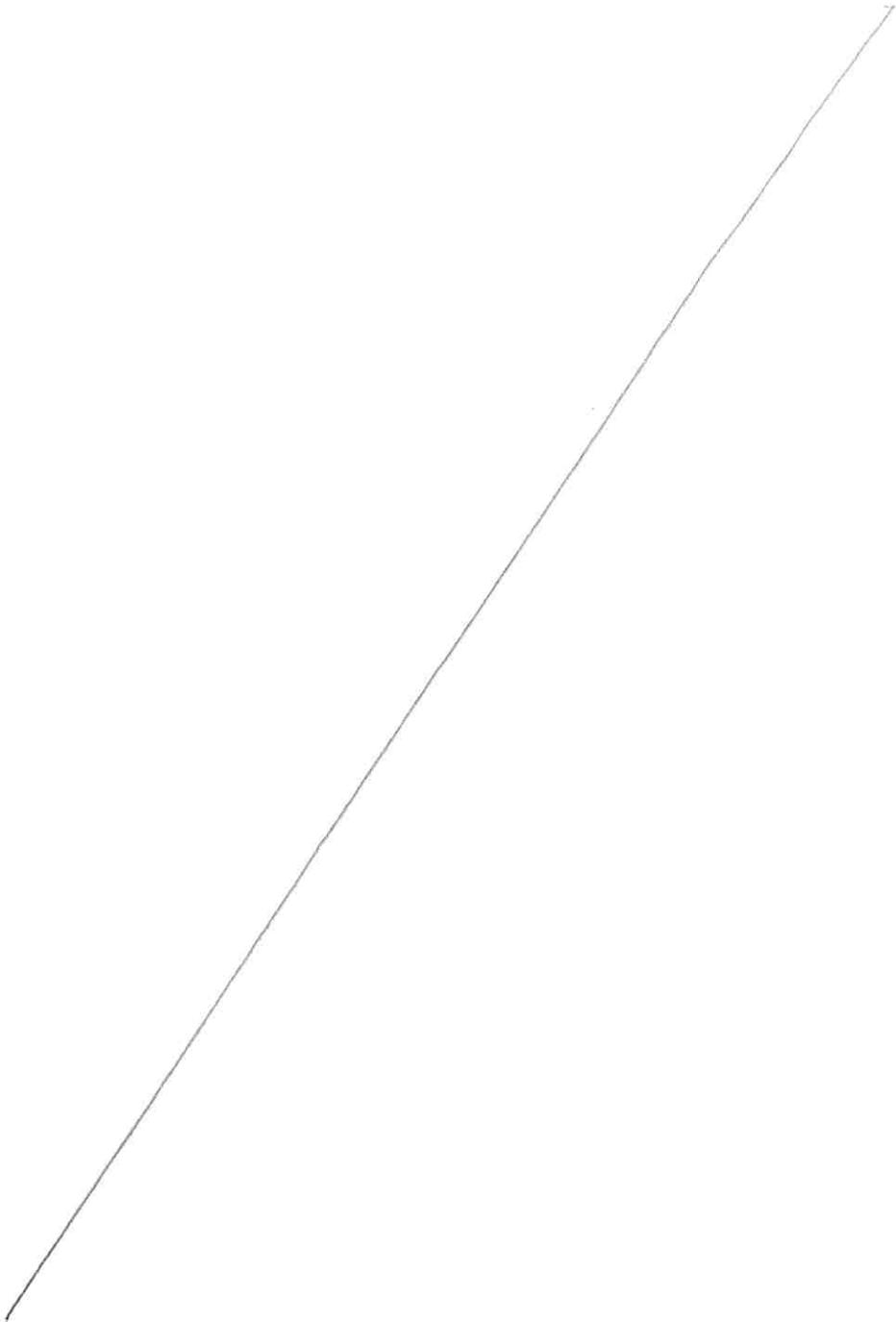
DB2023-80 ETUDE DE REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LE MONTANT D'UNE LOCATION DE LA SALLE DES FETES



Signatures membres du Conseil Municipal
Réunion du jeudi 14 décembre 2023

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINÉ Gwenaël		X	LESAULNIER Jacky	
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie		X		
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe		X		
PERDRIX Sophie		X	HAROU Pascal	
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent





POUVOIR

Je soussigné (e) Gwénaél TOURAINE

Donne pouvoir à

Jacky LESAULNIER

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

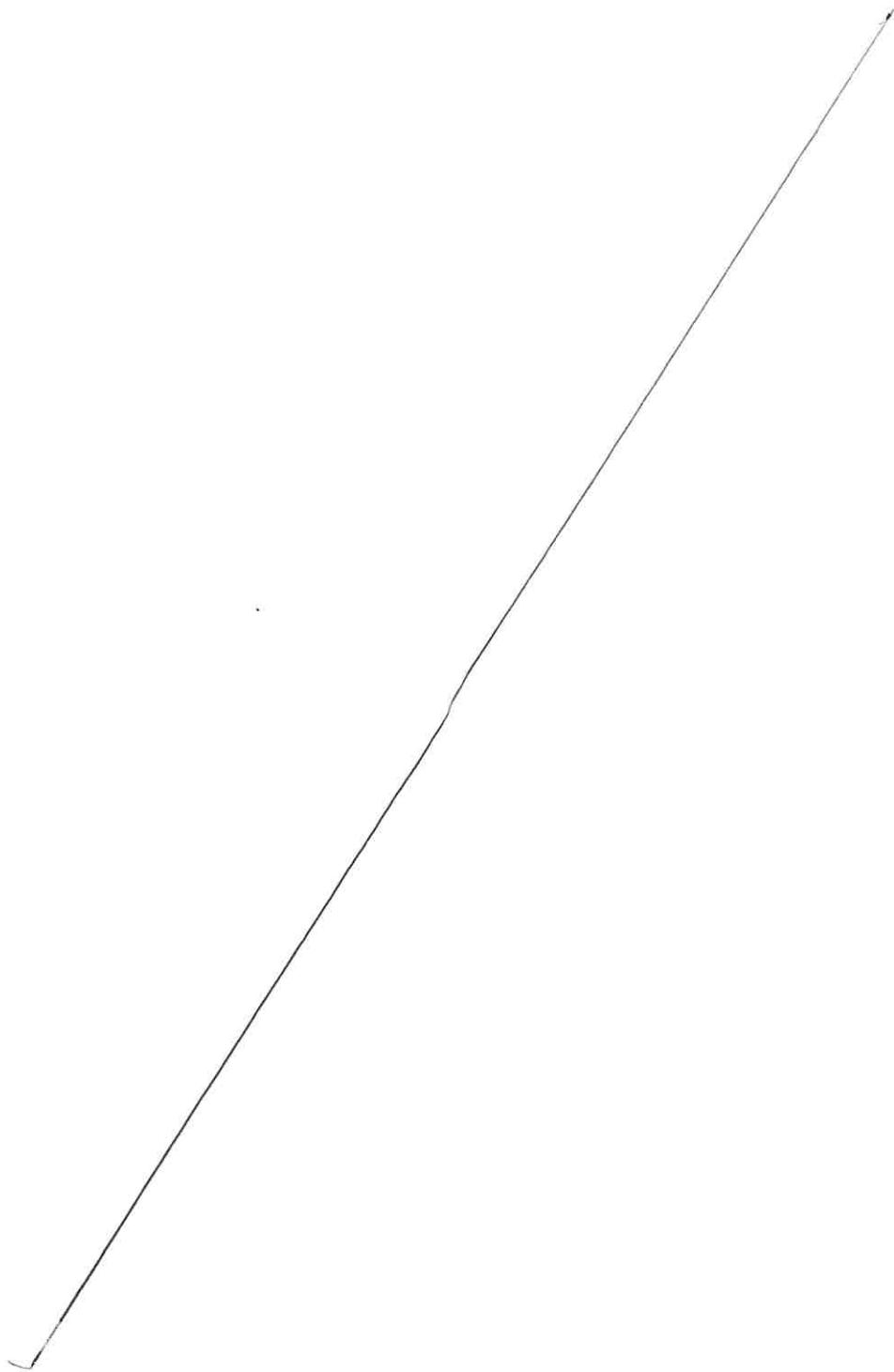
Convoqué pour le 14.12.2023

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Pierre de Cormeilles le 05.12.2023
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir





Saint-Pierre
-de-Cormeilles

N o r m a n d i e

POUVOIR

Je soussigné (e) Mme Perdris Sophie

Donne pouvoir à

Mr Haxou Pascal

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le 14 Décembre 2023

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Pierre de Cormeilles le 12/12/23
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

bon pour pouvoir

